

REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION  
CULTURELLE ET D'ETUDES  
DE JOIGNY

# L'ECHO de Joigny



N° 10

Dominique GRENET, maire de Joigny en 1848

(voir page 13)

## M<sup>me</sup> GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS  
GRAINES



8, Quai  
Ragobert

JOIGNY

Tél. 198

## RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

**ROUGHOL et C<sup>ie</sup>**

PLOMBERIE - SANITAIRE  
CHAUFFAGE CENTRAL

## P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout  
« FRANCIA »

## MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

Tél. 43 et 790



Rôtisserie - Tournebrotte

Salles et salons pour congrés  
Repas d'affaires

DEMENAGEMENTS  
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

## ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 120

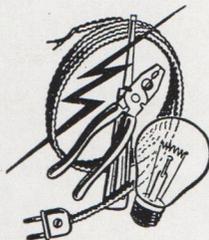
Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

ELECTRICITE GENERALE  
P. MONTESSINO

8 et 10  
Place du Pilori  
Tél. : 294

Agent agréé :

VEDETTE  
LINCOLN  
THOMSON-  
ATLANTIC



CHARCUTIER - TRAITEUR  
Lunchs - Dîners - Soirées

## CHABAUD et Cie

13 quai Ragobert, 89 - JOIGNY

Tél. 511

Location de  
matériel

Cuisiniers et  
Maîtres d'Hôtel

Devis de toutes  
importances



André et Mireille  
GERMINEAU

## COIFFURE DAMES

Biosthéticien - Postiches  
MODES

33, rue Gabriel Cortel  
89 - JOIGNY

Tél. : 242



AMEUBLEMENT  
DECORATION

Fabricant  
**Jacques RYON**

7, 8, quai LECLERC  
Tél. 153 JOIGNY

Chez « **TEEN-AGE** »

3, rue Montant-au-Palais  
JOIGNY

LA BOUTIQUE POUR TOUS  
Confection pour les Jeunes

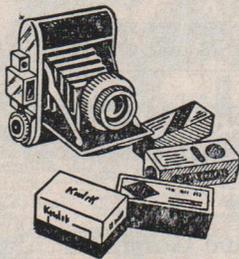
Dépositaire des marques :  
SORTILEGE - Jacques ESTEREL  
MINUIT - ODILENE

**RENÉ OUTTIER**

Armurier

40, Avenue Gambetta  
Tél. : 95 89 - JOIGNY

ARMES DE PRECISION  
CHASSE TIR MUNITIONS  
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP  
MACHINES à coudre OMNIA



STUDIO  
« JAN »

18, avenue  
Gambetta  
JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE  
PORTRAITS — IDENTITE

**Maurice BONNET**

OPTICIEN  
AUDIOPROTHESISTE

Adaptateur de lentilles  
cornéennes

Tél. 2.60 — JOIGNY  
22, Rue Gabriel-Cortel

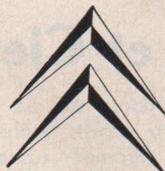
MIGENNES  
62, Avenue Jean-Jaurès.

**AUTO-ECOLE ST-ANDRE**

9, Av. Roger VARREY  
JOIGNY, 89 - Tél. : 572

Cours de Code  
Permis et perfectionnement  
sur véhicules modernes

Le meilleur  
Consultez-nous - accueil vous  
sera réservé



**CITROËN**

AUTOBIANCHI

**S.A.J.** — 47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY

Tél. : 37

LOCATION SANS CHAUFFEUR

CONFECTION  
CHEMISERIE  
BONNETERIE



pour Hommes  
et Dames

Vêtements  
**REMY**

Tél. 81

3, rue G.-CORTEL

Location de voitures  
sans chauffeur

Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE  
**RENAULT**

Tél. : 510

**JOIGNY**

**GASTEAU**

CHARBONS - MAZOUT  
FERS

10, Avenue Gambetta

Tél. : 56 - JOIGNY

**CLAUDINE & JEAN-LOUIS**  
Coiffure Dames

Brevetés d'Etat



5 Rue GABRIEL-  
CORTEL

JOIGNY

Tél. : 85



**P. PANIS** Ingénieur

Membre de la Chambre  
Syndicale des Agents  
Immobiliers de France

Adhérent à la Caisse de Garantie  
N° 0491

4, Faubourg de Paris

89 - JOIGNY

Tél. 169

**S. R. C. M.**

Société de recherches et de  
Constructions mécaniques

*Siège social : 31, rue du Mans*  
**92 - COURBEVOIE**

*Usines et Services Techniques à*  
**JOIGNY - 89**

Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie  
industrielle — Appareils et installations  
de traitement des eaux — Travaux bois  
et inox

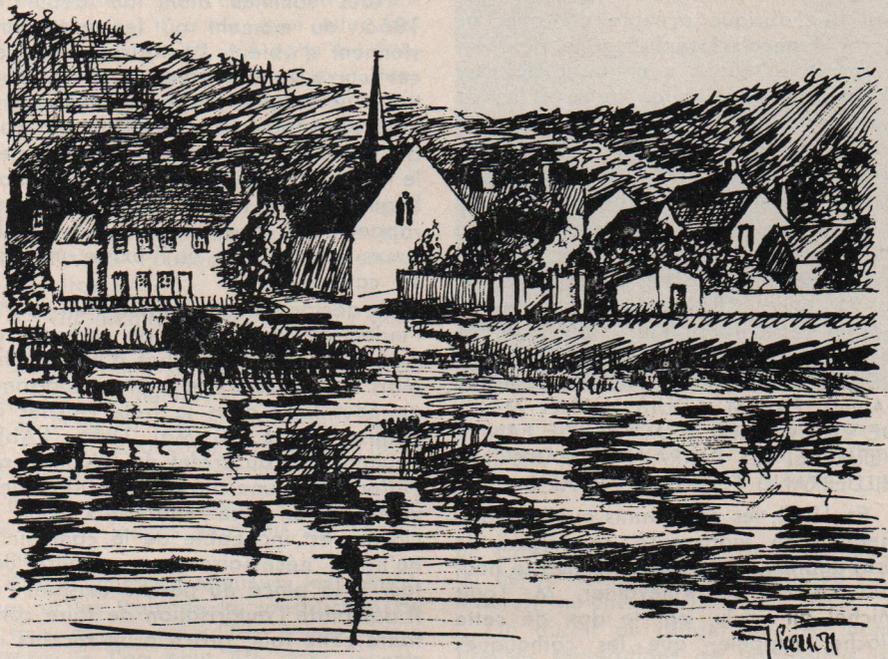
**QUINCAILLERIE CROUZY et Cie**

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 16

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX  
SANITAIRE — ROBINETTERIE

**CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN**



*L'étude des documents locaux nous restitue une tranche de vie  
du Villevallier du 19<sup>e</sup> siècle*

## QUERELLE DE CLOCHES ET DE CLOCHER A VILLEVALLIER

par C. PIERSON

Le fin clocher de l'église de Villevallier abrite une cloche depuis longtemps. Témoin, cette inscription gravée sur une pierre de l'encadrement de la fenêtre des combles : « Guillaume Asseline, sonneur de la Fabrique de Villevallier 1726 ».

Mais la tourmente révolutionnaire avait fait disparaître cette trace de la « superstition ».

L'Abbé Tison, installé curé en 1790, et qui avait su se maintenir en place malgré les circonstances, voulut remettre les choses en ordre dès que possible. Mais ce n'est qu'en 1821, le 3 Septembre, que fut baptisée une nouvelle cloche, des noms de Sainte-Eugénie et Sainte-Françoise. Le parrain (et donateur) en était M. Meynard de la Farge, Chevalier de Saint-Louis et de

l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Capitaine des Vaisseaux du Roi, propriétaire du Château du Fay. Les Châtelains du Fay, propriétaires de nombreuses terres ou de bois sur le territoire de Villevallier, se considéraient en effet comme paroissiens de l'église St-Fiacre. A tel point qu'en 1880, le conseil de Fabrique accepte de louer au Baron François-Joseph-Eugène de Meynard de La Farge « un banc de trois mètres de long, un de large et un de haut, situé dans le cœur de l'église, entre les deux autels, pour lui et sa famille : 9 francs par an ». Ce banc existe toujours à l'endroit indiqué.

Pour une raison inconnue, l'Abbé Piget, remplaçant l'Abbé Tison, fait installer une autre cloche, qui fut baptisée le 25 Juillet 1852 et sur laquelle fut portée cette inscription : « JE FUS BENITE EN 1852 PAR M. PIGET, CURE DE VILLEVALLIER ET NOMMÉE MARIE FANNY PAR M. LOUIS MICHEL MAIRE DE VILLEVALLIER ET M<sup>lle</sup> MARIE FANNY VERMILLET LES PARRAIN ET MARRAINE. HILDEBRAND FONDEUR A PARIS ».

En 1852, les protestants avaient commencé une vigoureuse campagne de propagande. Il est possible que le nouveau maire de Villevallier, M. Louis Michel ait voulu, par le don de cette cloche, rappeler que les catholiques étaient toujours présents et n'étaient pas décidés à se laisser submerger.

Durant quelques années, l'action des protestants s'intensifie. Il faut noter cependant que de nombreuses personnes se sont alors parées du titre de protestants, alors qu'elles étaient surtout anticléricales et ne pratiquaient pas plus la religion protestante que la religion catholique.

Il fallait, pour lutter efficacement contre cette vague d'opposition au clergé, un prêtre actif et dynamique. Le hasard (ou la volonté de l'Archevêque de Sens) désigna l'Abbé Poulain qui fut installé le 25 Août 1864. On écrivait maintenant que c'était un « curé de choc », dont l'action se manifesta immédiatement dans tous les domaines, en particulier au profit de l'école libre.

Il fut très rapidement remarqué par les anticléricaux de tout poil, en particulier par Gallot, Directeur du journal local, « L'YONNE ».

Ce Gallot eut l'imprudence de s'attaquer à l'Abbé Poulain dans un arti-

cle où il le traite de « Poulain mal dressé ». Le Curé de Villevallier déposa une plainte en diffamation contre Gallot. Au terme d'un procès qui dura longtemps, Gallot, condamné aux dépens, devait de plus verser à l'Abbé Poulain une indemnité de 2 000 francs.

Nous sommes alors au début de 1866, au moment où les protestants viennent d'obtenir l'autorisation d'exercer leur culte à Villevallier et d'y construire un temple. L'Abbé Poulain estime qu'il est important pour les catholiques de s'affirmer un peu plus. Et comment le faire plus efficacement qu'en dotant l'église d'une cloche plus sonore qui rappellera à tous, chaque jour et plusieurs fois par jour, qu'il existe une église catholique ?

Il décide alors d'utiliser en partie l'indemnité qu'il vient de recevoir de Gallot, pour faire l'achat d'une cloche. Mais une cloche de cette importance ne peut tenir dans le frêle clocher de l'église. Et le 30 Mai 1866, l'Abbé Poulain écrit au Préfet de l'Yonne pour l'informer qu'une cloche de 2 000 francs vient de lui être « offerte », que le clocher est incapable de la contenir et qu'il est nécessaire de construire une tour à la place du porche existant (1). Il demande l'autorisation de faire construire cette tour, grâce à un secours de 100 francs par an que le conseil municipal lui verserait pendant dix ans. Faute de ce secours, l'Abbé Poulain s'engage à faire construire la tour à ses frais, sous la surveillance de M. Lefort, architecte à Sens.

Le Préfet répercute cette requête sur le conseil municipal de Villevallier qui refuse d'accorder le secours demandé. Mais le 17 Juin 1866, il délibère à nouveau et déclare :

« Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune d'accepter les offres généreuses de M. le Curé, le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Curé à faire le clocher qu'il demande, sous la surveillance de M. Lefort, architecte à Sens et à la charge pour M. le Curé de donner un engagement écrit sur timbre, de faire à ses frais le clocher en question, lequel engagement devra être joint à la présente délibération ».

Ainsi autorisé, l'Abbé Poulain entreprend la construction de sa tour.

(1) Ce porche était du XII<sup>e</sup> siècle, comme l'église.

Connaissant les Ecritures, il avait sans aucun doute tiré la leçon qui s'imposait de ce passage de l'Evangile selon Saint-LUC (Ch. XIV, versets 25 à 33) :

« Quel est celui d'entre vous qui veut  
« bâtir une tour, et qui ne commence  
« par s'asseoir pour calculer la dépen-  
« se et voir s'il a de quoi aller jus-  
« qu'au bout ? Car, s'il pose les fon-  
« dations et ne peut pas achever, tous  
« ceux qui le verront se moqueront de  
« lui en disant : voilà un homme qui  
« commence à bâtir et qui ne peut pas  
« achever ».

Voulant aller jusqu'au bout, mais conscient de l'insuffisance de ses moyens, l'Abbé Poulain prit les mesures nécessaires :

— Un architecte coûte cher : donc on se passe de M. Lefort.

— Economie sur les fondations : on les réduit au minimum.

— Economie sur les matériaux : peu de ciment, beaucoup de sable : le lit de la rivière n'est pas loin.

Quant à l'engagement écrit, il semble n'être jamais parvenu au conseil municipal.

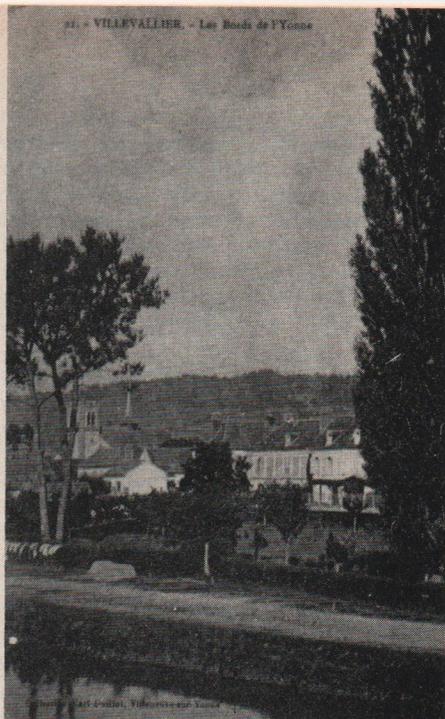
Ayant limité au minimum les démarches et les frais de la construction de la tour, celle-ci est édifiée à une vitesse record. Et l'on peut lire dans les registres paroissiaux, moins de six mois après l'autorisation de construire, l'acte suivant :

« L'an 1866, le 9 Décembre, nous soussigné : Pichenot, Grand Vicaire, avons procédé à la bénédiction d'une cloche donnée à la fabrique de l'Eglise Saint-Fiacre de Villevallier, en présence de Monsieur François Picard, Maire, Parrain et de M<sup>me</sup> Louise Fleury, née Vermillet, Marraine, qui lui ont donné le nom de Louise, nom de sa donatrice M<sup>lle</sup> Vermillet et ont signé le présent acte ».

On voit d'après cet acte qu'il y avait en réalité deux donateurs : M<sup>lle</sup> Vermillet et Gallot, dont une partie de l'amen- de sera utilisée pour la tour.

La cloche fut placée dans la tour, qui fut ornée de trois statues retirées de l'intérieur de l'église : une Vierge en pierre, un Saint-Fiacre et un Saint-Nicolas.

Ainsi décorée, l'œuvre de l'Abbé Poulain avait fière allure, si l'on en juge d'après les photos de l'époque,



*On aperçoit derrière les petits arbres (à gauche) le clocher (aujourd'hui démoli) objet du litige*

et conférait à l'église de Villevallier un aspect de cathédrale gothique (qui n'aurait qu'une tour)..

On aurait pu penser que de nombreuses générations de paroissiens de Saint-Fiacre auraient admiré ce travail et vanté les qualités de bâtisseur du Curé de Villevallier.

Mais dès le 29 Mars 1870, une délibération du conseil municipal donne, si l'on peut dire, un autre son de cloche. En effet, le Préfet ayant demandé avec insistance les pièces relatives à la construction du nouveau clocher, le conseil les avait réclamées au Curé le 26-3-1870. L'Abbé Poulain répond : « M. le Préfet a eu le dossier entre les mains. S'il ne l'a pas renvoyé à M. le Maire, c'est qu'il a jugé que le conseil de Villevallier pouvait délibérer sans cela. En effet, ne l'a-t-il pas suffisamment lu et relu ? ».

Le Maire rappelle la délibération du 17-6-1866 et les engagements pris par le Curé. Malgré cet engagement « la construction a été faite sous la seule surveillance du Curé. Rien n'est fini. La construction laisse à désirer sous tous les rapports. Et le Curé dit à qui veut l'entendre que sa tâche est terminée. Il aurait mieux valu conserver le

porche primitif. Il existait un escalier menant au clocher : il a disparu et a été remis dans la tour. On ne peut plus monter au clocher ». Le Conseil Municipal demande de mettre le Curé en demeure de rétablir l'escalier et de prier le Préfet de nommer d'office un architecte ou un membre des édifices publics.

Pendant plusieurs années, silence sur cette question, dû peut-être aux fréquents changements du Conseil Municipal : le 4-9-1870, le 13-5-71, le 8-10-76, le 6-1-1878.

L'affaire revient à l'ordre du jour le 12-3-1879 (Maire, M. Pothier). Il est question d'une lettre de l'Archevêque de Sens, adressée au Sous-Préfet, demandant de distinguer les réparations de la tour, incombant au Curé et celles incombant à la Commune. Celle-ci accepte de prendre à sa charge ce qui lui revient, à condition que le Curé commence les siennes d'abord.

Nouvelle mise en sommeil de l'affaire, coïncidant à la fois avec le départ de l'Abbé Poulain (nommé Curé d'Epineuil) remplacé par l'Abbé Devinat le 13-3-1879, et le changement de Municipalité le 23-1-1881.

Dans sa séance du 12-5-1881, le conseil municipal (Maire : Poillot), signale que des matériaux se détachent de la tour et que M. Poulain, ancien curé, doit être mis en demeure de la consolider.

Rien n'est fait et le conseil de fabrique, signalant le 7-1-1883, l'état dans lequel se trouve la tour, demande au conseil municipal de faire auprès de l'Abbé Poulain une démarche pour la faire consolider ou raser. L'Abbé Poulain en était en effet le propriétaire.

Les fréquents changements de conseil municipal : 2-88, 5-88, 5-92, 2-94 ne favorisent pas la continuité dans cette affaire. Mais la tour, elle, continuait à se dégrader.

Et l'Abbé Poulain, devenu curé de Fleury-la-Vallée, trouve la solution de l'affaire. Il écrit au Maire de Villevallier (M. Artault) une lettre dont il est donné lecture au cours de la séance du 19-11-1895 :

« Je soussigné, Poulain, Jean Baptiste Basile, desservant à Fleury, canton d'Aillant-sur-Tholon (Yonne), déclare reconnaître les droits entiers et exclusifs de la Commune de Villevallier à la

propriété de la tour bâtie sous ma direction en 1867 contre la façade ouest de l'église de cette commune. Je tiens la dite commune absolument quitte de toute indemnité pour les frais qu'a pu me coûter la construction de cet édifice et m'engage à ne jamais la troubler dans l'usage de son droit de propriété ainsi formellement accepté et reconnu par moi ».

L'Abbé Poulain faisait ainsi un cadeau empoisonné que la municipalité eut le tort d'accepter. Car le 15-12-1895, le conseil municipal de Villevallier était obligé de prendre la décision suivante :

« 1<sup>o</sup> Considérant que ladite tour appartient à la commune.

2<sup>o</sup> Qu'elle ne rend aucun service aux habitants, puisque l'église est pourvue d'un autre clocher,

3<sup>o</sup> Que cet édifice a été construit en dehors des règles de l'art, sous la direction d'une personne n'ayant aucune notion d'architecture et malgré les protestations des représentants de la commune dont la bonne foi avait été surprise,

4<sup>o</sup> Que selon les hommes compétents ce monument n'est plus qu'une ruine et ne subsiste que par un prodige d'équilibre,

5<sup>o</sup> Que des matériaux s'en détachent fréquemment et peuvent causer par leur chute les accidents les plus graves,

Que, par suite, le Maire s'est vu dans l'obligation d'interdire les sonneries de ce beffroi et de défendre l'accès du porche qu'il surmonte. Considérant enfin que la réédification de cette tour serait pour les finances communales un désastre sans compensation et que d'ailleurs une démolition partielle serait plus onéreuse à la commune que la démolition totale de cette construction,

décide :

La démolition de fond en comble, et approuve le devis de 617,17 F ».

Ce devis, présenté par M. Rigaud, architecte à Joigny, coûtait 105,00 F et semble bien n'avoir jamais été payé par le conseil de fabrique.

C'est alors un va-et-vient de lettres, rapports, comptes rendus entre tous les intéressés dans l'affaire, et qu'il serait fastidieux de rappeler : l'Abbé Pou-

lain, le Conseil Municipal, le Sous-Préfet, le Préfet, le Ministre des Cultes et l'Archevêque de Sens. Ce dernier, abusé, avait protesté auprès du Ministre des Cultes, prétendant que la tour qu'on voulait démolir était une œuvre architecturale, de caractère historique.

La nouvelle municipalité, élue le 23 Mars 1898, veut hâter la solution de l'affaire. Elle obtient du Conseil de fabrique son accord pour la démolition totale, sous réserve de la reconstruction du porche et arbitrage de l'autorité diocésaine.

Faute de cet arbitrage, le conseil municipal prend un arrêté, le 9 Mai 1898, approuvé par le Préfet le 23 Mai, décidant :

— l'interdiction d'entrer dans l'église par la tour, en raison du danger de chutes de pierres,

— l'établissement d'une clôture, éclairée la nuit par des falots,

— la réouverture du portail sud pour pénétrer dans l'église.

Le conseil de fabrique refuse d'ouvrir ce portail et la municipalité, devant s'incliner, déclare que c'est à leurs risques et périls que les fidèles passeront sous la tour.

Enfin, sur rapport de M. Pelletier, architecte à Joigny, il est demandé au Préfet de désigner un entrepreneur pour la démolition. Le 25 Juillet 1898, M. Godeau, de Saint-Julien-du-Sault est déclaré adjudicataire des travaux. Et le 15 Décembre de la même année, tout est terminé. Mais cela avait coûté 1 698,15 F à la commune : le cadeau de l'Abbé Poulain avait été cher !

Restaient les questions des saints et de la cloche.

Leur descente de la tour coûta 91 francs au conseil de fabrique.

Les saints réintégrèrent l'intérieur de l'église. Mais que faire de la cloche, désormais inutilisable à Villevallier ?

Elle fut proposée à l'Abbé Poulain qui accepta de la racheter pour 500,00 francs et de la transporter à Fleury, sa nouvelle paroisse.

C'est ainsi que la cloche actuelle de Villevallier est toujours MARIE-FANNY, qui vient de fêter son 120<sup>e</sup> anniversaire.

Tandis qu'à Fleury-la-Vallée, c'est LOUISE, baptisée en 1866 à Villevallier, qui appelle les fidèles à la prière. Il est vrai que sa marraine s'appelait M<sup>me</sup> Fleury...

Mais les anciens de Fleury, qui ont connu l'Abbé Poulain, ont eux-mêmes baptisé leur cloche, du nom de la « GALOPINE », en souvenir de son co-donateur involontaire.

Pour terminer, il faut préciser que l'Abbé Poulain, dont il a été longuement question dans ce récit, n'avait absolument pas le caractère sectaire que l'on pourrait imaginer. Ouvert à tous, il s'était attiré les foudres du conseil municipal de Villevallier en transformant son presbytère en asile pour les vagabonds. A Fleury, il accueillait aussi les errants, leur faisant payer leur écot en travaux au bénéfice de la paroisse, en particulier dans des constructions : c'était un bâtisseur.

Fort comme un turc, on raconte cette anecdote : il cultivait une vigne aux environs de Fleury. Un soir, revenant, la nuit tombée, de cette vigne, l'âne qui tirait sa charrette ne veut plus avancer. Il le met alors dans sa charrette et s'installe lui-même dans les brancards. Mais à l'entrée de Fleury, il est intercepté par la maréchaussée qui lui reproche de n'avoir pas son véhicule éclairé. Il répond alors aux gendarmes : « Dites cela à celui qui est dans la voiture, moi je suis le poulain... ».

Quand il mourut, vers 1917, toutes les familles de Fleury, de croyants ou d'incroyants, étaient présentes à ses obsèques.

#### SOURCES

Délibérations du Conseil Municipal de Villevallier.

Archives de la Paroisse de Villevallier et du Conseil de Fabrique.

Souvenirs de M. Dumont, de Fleury-la-Vallée, recueillis par M. Lottier.



**A. Mathieu**  
25, rue  
G.-Cortel  
Tél. : 748  
Joigny  
Montres  
OMEGA et LIP  
Atelier  
de réparations  
**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**

# « L'HOMME DES PLANCHETTES »

## *Sauvetage d'une sépulture néolithique à Champlay*

**par A. Merlange**



*Après décapage de la terre végétale,  
le côté conservé de la fosse contenant  
le corps replié. En haut, à droite, le  
trou de poteau*

Au début de mars 1958, au cours d'une prospection archéologique, au lieu dit « Les Planchettes », sur la commune de Champlay, la coupe d'une carrière de gravier laisse apparaître une fosse à fond de cuve et contenant un squelette. Le corps se présente de dos, couché sur le côté droit, il semble en position repliée.

La fosse remplie de sable terreux a les dimensions suivantes :

L'épaisseur de la terre végétale au-dessus du gravier est de 0 m 20.

Longueur au niveau du gravier : 1 m 30.

Longueur au fond de la fosse : 1 m 10.

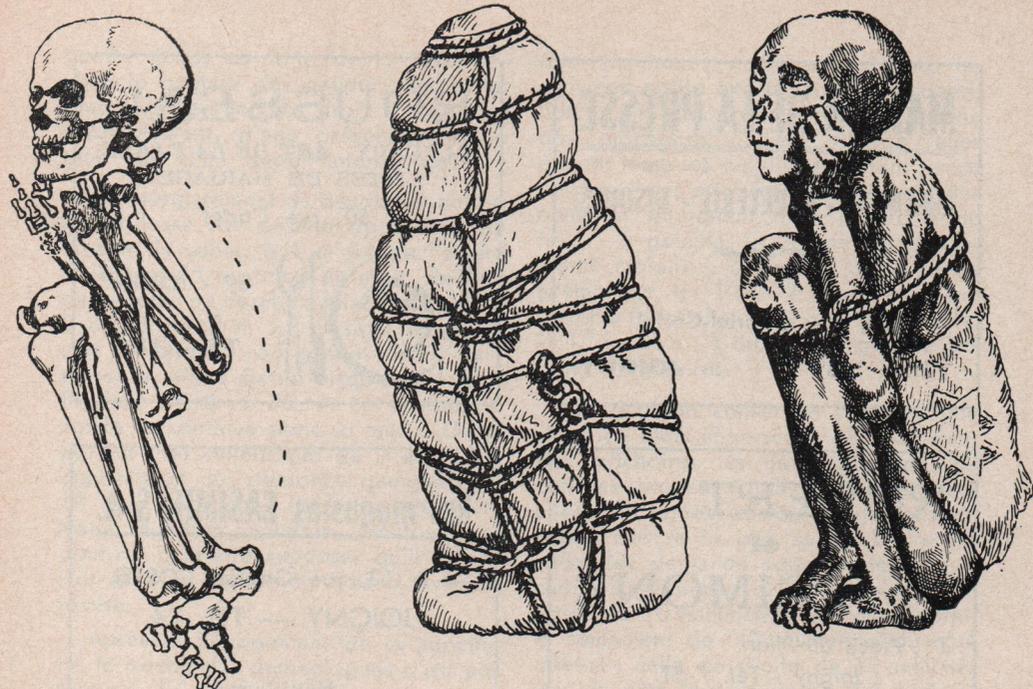
Profondeur dans le gravier : 0 m 30.

La sépulture avait été entamée par hasard au mois de juin de l'année précédente par Monsieur Emile Delarue qui, à l'époque, se contenta de dégager le crâne sans le déplacer et cessa provisoirement d'extraire du sable de

ce côté. Mis au courant de l'importance de sa découverte, l'exploitant s'engage aussitôt à ne plus modifier le front de taille là où se trouve le squelette afin de permettre l'examen et le sauvetage de la tombe.

Lors de la première observation, faite en mars 1958, le dégel provoque l'effritement constant du front de taille. La colonne vertébrale et la majeure partie du bassin sont tombés avec l'occipital dans l'eau remplissant le trou d'exploitation ; ce qui reste du crâne tient en équilibre au-dessus du vide.

Au ras de la paroi de terre, on distingue de droite à gauche dans le remplissage de la fosse le crâne et la mâchoire inférieure avec la main droite, doigts repliés paume en l'air, profondément engagée entre les mandibules. La clavicule gauche, la pointe de l'omoplate gauche d'où pend une radicelle enfilant un fragment de côte, le radius et le cubitus gauche montrant l'articulation du coude, le fémur droit, brisé,



*De gauche à droite : le squelette des « Planchettes », une momie péruvienne enveloppée, puis désenveloppée. La similitude de position est frappante*

et un fragment du bassin ; enfin la tête du fémur gauche dépassant du talus et en contact avec le calcaneum gauche.

En contrebas de la fosse, tombés sur le cône d'éboulis, on voit la moitié supérieure du fémur et le calcaneum droit ainsi qu'un autre fragment de bassin.

Quelques jours plus tard, lors d'une visite de surveillance, comme le reste du crâne était tombé dans l'eau par morceaux avec divers débris du squelette, afin d'éviter de plus importantes dégradations, un coffrage en bois est établi en attendant que l'on puisse procéder à l'examen méthodique et au sauvetage de la tombe. En même temps, à l'aide d'une époussette, les débris du crâne, l'humérus droit et quelques fragments de vertèbres et de bassin sont repêchés dans le trou d'eau.

C'est au mois de juillet 1958 seulement que l'examen complet de la tombe est entrepris. Il révèle une fosse irrégulière à angles légèrement arrondis (largeur restante : 0 m 46 vers la tête — 0 m 60 aux pieds). L'axe est orienté 70 grades Ouest. Le corps a été déposé

en diagonale, il est entièrement replié : genoux à la poitrine, talons sous les fesses, mains au menton. La tête est orientée O.N., les pieds E.SE. et la face regarde le S.O.

Au cubitus gauche, on remarque, au-dessous de l'apophyse coronoïde, un renflement osseux (l'examen radioscopique montrera plus tard qu'il s'agit d'une réduction de fracture). Les membres inférieurs sont si étroitement pliés qu'ils présentent l'aspect d'un « fagot » d'ossements. Le mort a dû être placé dans une enveloppe (natte ou cuir) comme semble le prouver le renversement insolite des pieds. Replié de cette manière, le squelette mesure 0 m 94 de l'extrémité des pieds au sommet du crâne.

Notre illustration représente le squelette des « Planchettes » à côté d'une momie péruvienne ficelée dans une pièce d'étoffe puis désenveloppée. La similitude de position est frappante jusque dans le détail des pieds retournés.

Au cours du dégagement du squelette, quelques silex sont découverts : un petit nucleus au-dessus du corps et

## MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 167 JOIGNY

## ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE  
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél. : 136

## ROBERT et SIMONE

11, Place du Pilon  
Joigny - Tél. 7-51

Coiffent les Messieurs  
avec ou sans rendez-vous  
PARKING

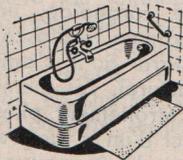
## Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL  
JOIGNY — Tél. 14

Habillent  
hommes - dames - enfants  
aux meilleurs PRIX

## D. VALENTIN

9, rue Lamartine  
89 - JOIGNY



Chauffage  
Sanitaire  
Plomberie

## CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey  
JOIGNY

Toutes opérations  
de banque, bourse, change,  
tous crédits

## PAMPRYL

Les sept jus de fruits PRAMPRYL sont  
parfaitement naturels



Les USINES PAMPRYL sont installées  
au cœur même des régions productrices

PAMPRYL - NUITS-ST-GEORGES (21)  
et JOIGNY (89)

- PRODUCTEUR EUROPEEN

quatre éclats au fond de la fosse — un à la hauteur des genoux, deux aux pieds, un vers le bras droit. Il s'agit là, probablement, d'une présence fortuite plus que d'un dépôt intentionnel.

Un élargissement du décapage autour de la fosse fait ensuite apparaître au niveau du sable, à 1 m 44 de l'orbite et à 1 m 05 du talon du mort, un trou de poteau de forme ovale. Ce trou de 0 m 45 sur 0 m 25 et dont le grand axe est orienté 155 grades Ouest conserve la même forme jusqu'à une profondeur de 0 m 38. A ce niveau, la cavité se continue dans sa moitié Ouest par un trou cylindrique de 0 m 15 de diamètre et qui s'enfoncé quelque 0 m 10 plus bas. Dans l'absence de toute trace d'autres poteaux alentour, on pourrait peut-être supposer qu'il s'agissait là d'un signal en liaison avec la tombe.

Après le dégagement de la sépulture, le travail des archéologues n'est pas terminé. En effet, le repliement spectaculaire du squelette les incite à tenter une opération qui consiste à solidifier le sol pour enlever ensuite, en un seul bloc, la portion contenant les ossements afin de les conserver intégralement dans leur position.

Malheureusement, des pluies d'orage viennent délayer le produit injecté et il faut recommencer trois fois avant de pouvoir détacher sans dommage le bloc de terre sableuse. Monsieur Armand Bureau de Champlay participe à l'extraction et, grâce à lui, le transport est mené à bonnes fins. Mais tout danger n'est pas évité car au moment du déchargement, un promeneur ignorant de la nature et de la fragilité de l'« objet » le frappe plusieurs fois de sa canne en demandant ce que c'est ! On devine la réaction des transporteurs.

Les ossements tombés dans l'eau ont pu être recollés en position grâce à leur moitié demeurée dans la terre solidifiée. Seule la colonne vertébrale et le bassin manquent : leurs débris étaient trop fragmentaires pour pouvoir être replacés d'une manière satisfaisante. C'est dans cet état que l'« homme des Planchettes » est présenté maintenant dans une vitrine du Musée de Sens.

Le propos de cet article n'est pas de donner une étude poussée des caractéristiques anatomiques de « l'Homme

des Planchettes ». Cependant nous ferons une petite exception pour la dentition. Cinq dents manquent à chacune des mâchoires : neuf d'entre elles étaient tombées depuis un certain temps puisque l'os s'est reformé à la place des alvéoles. Manquent à la mâchoire du haut : à gauche, la canine et la deuxième molaire ; à droite, la deuxième prémolaire, les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> molaires. Manquent à la mâchoire du bas : à gauche, la 1<sup>re</sup> incisive ; à droite et à gauche, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> molaires.

La dentition conservée présente une usure en biais importante : à l'extérieur des mâchoires les dents gardent une certaine hauteur tandis qu'à l'intérieur elles sont usées parfois en-dessous du collet. L'usure la plus spectaculaire est celle des dents de sagesse de la mâchoire supérieure : celle de gauche dépasse de 10 millimètres du côté externe et seulement de 0.2 millimètre du côté interne ; celle de droite de 12 millimètres du côté externe et de 0,7 millimètre du côté interne. La cloison du palais très plat par ailleurs, est légèrement renflée vers l'avant ; et, du côté gauche, l'émail d'une dent incluse brille à travers une fissure de l'os. Il s'agit de la canine qui n'a jamais percé, mais qui s'est développée en position horizontale dans l'épaisseur osseuse de la voûte palatine.

Bien qu'aucun objet n'ait pu donner une indication pour dater sûrement cette sépulture, elle remonte vraisemblablement aux temps néolithiques. D'autres inhumations de cette époque, attribuées à la civilisation danubienne (1), grâce au mobilier qui les accompagnait, ont été observées dans la vallée de l'Yonne. Les corps présentent cette caractéristique d'avoir été déposés dans leur fosse en attitude repliée évoquant le sommeil : couchés sur le côté, les mains ramenées vers le visage, les jambes en chien de fusil ou complètement repliées en position fœtale. A Champlay, « l'Homme des Planchettes » n'était certainement pas un isolé car des ouvriers

(1) La civilisation danubienne a été véhiculée par une population partie des rives du Danube aux environs de l'an 4000 av. J.C.

La progression de cette migration est chronologiquement difficile à établir. Sous toutes réserves, les premières traces qu'elle a laissées dans notre région peuvent remonter au milieu du troisième millénaire.

interrogés ont fait état de squelettes « accroupis » ou « debout » découverts dans la grande sablière voisine exploitée pour le compte des Ponts-et-Chaussées.

Il est regrettable que ces sortes de découvertes soient rarement signalées à temps et le nombre des sépultures préhistoriques détruites chaque année dans la vallée de l'Yonne est assez considérable. Pourtant, même sans mobilier, ces tombes présentent un grand intérêt. Malheureusement, jusqu'à présent la recherche et l'observation ont porté presque exclusivement sur les rites d'inhumation et le mobilier recueilli. Une étude anthropométrique ferait pourtant progresser la connaissance encore très partielle que nous avons du brassage de population qui s'est fait dans la vallée de l'Yonne entre autochtones et migrants venus parfois de loin. Ces brassages humains ont laissé des traces évidentes dans les mariages de formes et de décors auxquels on commence à prêter attention pour la céramique. Il est dommage qu'un tel effort de lecture soit trop rarement fait à partir des types humains eux-mêmes.

**THOMSON  
DUCRETET  
ATLANTIC  
FRIGECO**

**G. PIERROT**

DISTRIBUTEUR AGREE

28, r. de l'Etape, JOIGNY T. 367  
SERVICE APRES VENTE

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**

articles de bureau - Imprimerie  
photo

**M. BERGER**

7, quai Ragobert

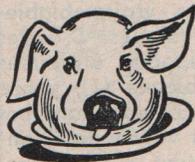
89 - JOIGNY

Tél. : 11

**CHARCUTIER traiteur**

Spécialités : Pâtés en croûte  
Jambon de Paris

Plats cuisinés **D. DEBIASTRE**



25, rue  
St-Jacques

Case 22  
Marché couvert

Tél. : 351  
JOIGNY

**LE BRICOLAGE SERVICE  
DE JOIGNY**

Av. de Sully - Tél. : 286

« C'est vraiment  
le paradis  
du bricoleur »

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !

**Faites vivre votre épargne  
en la confiant à la**

**BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE**

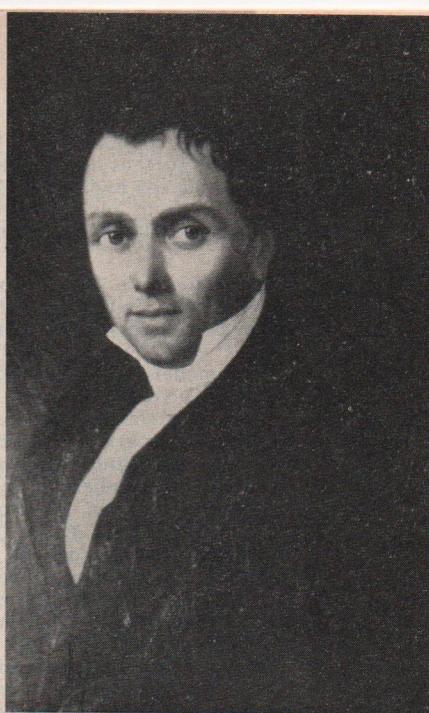
24 Agences et bureaux dans le département

# « UN REPUBLICAIN DE LA VEILLE » :

## Dominique GRENET

*maire de Joigny  
en 1848*

par M. VANNERROY



*Portrait de Dominique Grenet  
(Collection Lacerna)*

Il m'a semblé que la meilleure méthode pour étudier la proclamation de la Révolution de 1848 à Joigny et ses conséquences, était de remettre en lumière la grande figure de Dominique Grenet (1). Par ses origines, sa culture, sa vie mondaine, il représente parfaitement la bourgeoisie jovinienne de cette époque ; par son influence et son œuvre municipale, il contribua à la proclamation de la République et en fut paradoxalement la victime.

Né au début de la Révolution, le 8 juin 1794 (2), d'un père propriétaire et négociant en vins, et d'une mère appartenant à une vieille famille jovinienne, probablement descendante d'Etienne Porcher, il représente pleinement le notable jovinien. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existait à Joigny peu de véritable noblesse. Les comtes de Gondi et leurs héritiers les Villeroi ne résidaient plus dans leur comté depuis longtemps, mais il s'était formé une Bourgeoisie de notables, de magistrats se transmettant de génération en génération les charges de Pélection, du grenier à sel, de l'administration municipale et les menues charges royales : procureurs, conseillers, avocats en parlement, plus honorifiques que réelles, acquises à prix d'argent. La tornade révolutionnaire avait passé sur eux sans détruire leur caste, et nous les retrouvons sous l'Empire et la Restauration, formant toujours l'ossature de notre cité. A côté

d'eux, et tout aussi considérés, les marchands. A l'égal des précédents, ils étaient devenus propriétaires de tous les petits fiefs qui se partageaient les campagnes environnantes. C'est déjà un grand sujet de plainte des villageois lors des Etats généraux de 1610 (3) que toutes leurs terres appartiennent aux bourgeois de Sens et de Joigny, et dans la vie courante, les diverses branches qui se perpétuent sur place ont pris l'habitude de se distinguer par les noms de leur terre, sans que cela constitue le moins du monde un titre de noblesse.

Dominique Grenet débute donc dans la vie en un milieu social qui lui permet une enfance paisible. Les temps sont troublés, certes, mais à Joigny la vie reste calme, la gêne vient surtout des restrictions au commerce des grains, aux réquisitions de toutes sortes qui écrasent

(1) Pour éviter l'accumulation des notes, j'indiquerai que j'ai puisé les détails relatifs à la vie privée et professionnelle de D. Grenet dans une brochure écrite par un de ses arrière-petits-fils, M. Larcena et des documents que sa famille a bien voulu me communiquer et ceux qui regardent son activité municipale dans les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal faisant partie des archives de la Mairie.

(2) Registre paroissial de St-Thibault, naissances, 1794.

(3) Cahiers de doléances de Joigny, en vue des Etats généraux de 1610.

ouvriers et artisans et les troubles locaux viennent surtout de la difficulté du peuple à changer ses habitudes (4), les registres de police sont pleins de règlements tendant à remplacer le dimanche par le décad.

Le collègue de Joigny continue à avoir une grande réputation, et le jeune Grenet y acquiert une solide culture, basée comme le veut l'époque sur l'étude des Anciens, modèles d'éloquence, mais aussi de toutes les vertus civiques, citoyens d'une République idéale, dont il gardera la nostalgie. Il part pour Paris pour y commencer ses études de médecine. Mais, pendant ces studieuses années, Joigny a subi l'évolution du Directoire, du Consulat, de l'Empire. Et le jeune étudiant s'aperçoit bientôt que la liberté individuelle n'est pas encore conquise. Il doit rejoindre les armées impériales à Mayence le 12 février 1813 en qualité de chirurgien sous-aide. Ce fut une campagne pénible, l'Empire étant sur son déclin. Il est blessé au siège de Torgau et libéré le 16 août 1814. Il reprend ses études, obtient son diplôme de Docteur en médecine le 7 sept. 1816 et revient à Joigny pour s'y installer. Sa profession va lui fournir, de surcroît, une influence très grande en le mettant en rapport avec toutes les classes sociales ainsi que son mariage avec Mlle Louise Hélène Joséphine Mocquot, dont la grâce et le charme lui permettent de rassembler toute la bourgeoisie joviniennne dans la très belle maison de la Rue de la Grosse Tombe qu'il a acquise de M. Saulnier-Montmarin en 1818. Ses travaux médicaux l'ont fait connaître. A Joigny, il est nommé médecin du dispensaire, des épidémies et de l'Hôtel-Dieu. Il fonde à Auxerre, aux côtés de son cousin le Dr Paradis la société médicale de l'Yonne. Il est tenté aussi par les charges municipales, devient conseiller en 1837, adjoint au maire en 1842-43, fait fonction de maire en 1846. Très populaire parmi les ouvriers et les vigneron qui l'soigne avec dévouement, il est élu commandant de la garde nationale, et ses opinions républicaines, qu'il ne dissimule pas, bien au contraire, le poussent à s'affilier à la loge maçonnique « le Phénix », dont il devient vénérable en 1845.

Cela ne l'empêche pas d'avoir de très bonnes relations avec les nobles des environs et beaucoup d'amis dans la haute société de la ville, légitimistes, orléanistes ou libéraux. Tous, d'ailleurs deviennent opposants au régime dans lequel se multiplient les scandales, et qui se refuse à élargir le pays actif en abaissant le cens et en admettant au vote de plus nombreuses capacités.

(4) Manuscrits concernant la correspondance municipale (Bib. Municipale).

Voilà quelle était la situation hors de pair de Dominique Grenet au moment où se produisirent brusquement la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la République. Il nous reste à poser le décor et à décrire la figuration politique. La ville haute a peu changé depuis, les vieilles demeures sont encore intactes y compris celle de Dominique Grenet, qui a gardé son aspect Louis XIII, ses belles portes sculptées et son imposant escalier à balustres.

Mais le quartier populaire Saint-André, celui qu'habitaient les « gens mécaniques », comme disent les vieilles chroniques a complètement disparu. Les chaumières des vigneron, où « la vinée » et les caves occupaient le plus grand espace, où l'âne avait sa place au foyer, sont devenues des maisons coquettes et confortables. C'était un quartier bruyant, où les langues ne chômaient guère, souvent dures et d'autant plus frondeuses que les habitants subissaient tous les régimes, sans aucun moyen de protestation, ni même d'expression. Le vote était, en effet, censitaire, et la liste électorale, même pour les élections municipales, comptait, selon les années de 165 à 170 électeurs. Les changements de régimes, la Révolution de 1830 par exemple, étaient l'affaire des Parisiens.

On en était réduit, pour se tenir au courant, à séjourner sur les quais pour questionner les voyageurs, et à connaître les événements alors qu'il n'y avait plus rien à faire pour y remédier. Les émotions étaient subites, violentes, vite apaisées. Or, en 1846 les récoltes avaient été mauvaises, le prix du blé avait augmenté, le vin se vendait mal et depuis l'institution des droits réunis par Bonaparte, les vigneron les rendaient responsables de toutes leurs misères. Il y a donc un mécontentement général, il s'est formé dans les esprits populaires une espèce de légende nostalgique de la période révolutionnaire, des gloires de l'Empire, dont le prestige se renforce des souvenirs plus familiers que Joigny conserve des quelques années du séjour du prince Louis-Napoléon.

Tout cela échappant à une orientation politique bien déterminée. Pérille-Courcelle note au milieu de quelle indifférence de la population se déroulent les élections de 1830, alors que la bourgeoisie se passionne pour ou contre les « Constitutionnels ». Conséquence du suffrage censitaire, l'établissement et le soutien du Gouvernement, ne sont « qu'affaire de bourgeois ». La révolution de 1848 par la brusque institution du suffrage universel va précipiter ces masses repliées sur leur vie laborieuse en pleine vie politique, sans aucune préparation ; si bien qu'elles ne

sauront pas profiter de l'arme qui leur est donnée et seront par la suite privées de tout moyen d'action.

Au mois de février 1848, le conseil municipal se compose de : 8 propriétaires, 5 négociants, 1 banquier, 2 médecins, 2 notaires, 4 magistrats, 1 aide de camp en retraite.

Le maire nommé par le roi est Lefebvre-Arrault, ancien notaire. Soudainement éclate à Paris l'affaire des banquets, l'émeute s'étend et la nouvelle en arrive à Joigny par les voyageurs. L'émotion est grande, des groupes avides de nouvelles attendent sur les quais le passage des voitures et les rumeurs se propagent aussitôt par toute la ville, grossies et plus ou moins déformées de bouche à oreille. Le maire se hâte de convoquer le conseil, lui communique les faits insérés au Moniteur du 25 février : abdication de Louis-Philippe, constitution d'un gouvernement provisoire qui a pris le pouvoir, prononcé la dissolution de la Chambre, appelé la Garde nationale au maintien de l'ordre. Le Maire demande que son autorité soit renforcée par une commission de 3 ou 5 membres du Conseil. On nomme donc une commission de 3 membres : MM. Epoigny (notaire), Simon Moreau (propriétaire), Wasse (médecin) en ajoutant « que M. Grenet, investi des fonctions de Commandant de la Garde nationale, ne pourra, de son propre consentement, en faire partie ». Cette phrase, ainsi insérée au P.V. de la séance est lourde de conséquences, et semble avoir servi de prétexte à la non-exécution d'un arrêté du Commissaire départemental du Gouvernement provisoire en date du 29 février 1848 nommant Grenet, docteur médecin, maire de la ville de Joigny, en remplacement de Charles Lefebvre. Cet arrêté resta lettre morte, jusqu'à ce qu'il fût réitéré et confirmé par le Ministre de l'Intérieur, le 17 mai suivant. C'est le premier acte par lequel la bourgeoisie jovinienne, surprise par une révolution qui dépassait de beaucoup son espoir, commence à se désolidariser de Dominique Grenet.

Le 27 février. L'Administration municipale et la commission qui lui a été adjointe se sont réunis et ont arrêté la proclamation suivante qui sera publiée et affichée immédiatement :

#### HABITANTS DE JOIGNY

Une révolution vient de s'opérer. Le Gouvernement provisoire a adopté la République. La tranquillité et l'ordre règnent à Paris. Les affaires reprennent leur cours. La sécurité doit naître sous l'influence d'un gouvernement composé d'hommes éclairés et énergiques, amis du peuple et de la gloire de la France.

Le Conseil municipal a nommé une commission provisoire de trois membres MM. Epoigny, Wasse et Moreau ; l'administration municipale et cette commission prendront dans l'intérêt de la cité toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

Une autre commission de 3 membres composée d'hommes dignes de votre confiance MM. Lelorrain, Bourgoïn-Esclavy et Amédée Meignen est à la tête de l'arrondissement.

Le peuple a conquis la liberté ; pour la conserver il faut de l'ordre.

Habitants de Joigny, unissons nos efforts à ceux de la Municipalité et des commissions pour le maintien de l'ordre, si nécessaire au développement de la liberté du commerce et de l'industrie.

Les officiers et soldats du 9<sup>e</sup> Dragons font cause commune avec nous ; nous sommes tous enfants de la France.

Vive la République !

Présents : Lefebvre-Arrault, maire-président, Robillard, adj., Wasse, Epoigny et Moreau.

Mais, dès le 7 mars, l'administration municipale se trouve désorganisée par la démission du maire, M. Lefebvre-Arrault et des deux adjoints, Robillard et Bouron. Il n'est pas question de les remplacer, puisque, d'après la législation en cours, qui d'ailleurs demeurera inchangée par la constitution de 1848, le maire et les adjoints des villes doivent être NOMMES par le gouvernement central. En conséquence les commissaires du Gouvernement provisoire à Auxerre prennent l'arrêté suivant, promulgué et appliqué à Joigny le lendemain :

Art. I<sup>er</sup>. — Le Conseil municipal de la ville est dissous.

Art. II. — Une commission administrative provisoire remplira les fonctions attribuées au Conseil municipal.

Art. III. — Sont nommés membres de cette commission les citoyens  
Lesire-Lacam (remplacé par M. Bourgoïn-Esclavy)  
Moreau Simon  
Epoigny, notaire  
Cappé, banquier  
Grenet, médecin.

Art. IV. — Expédition du présent arrêté sera transmise, etc...

Pour copie conforme, le sous-commissaire délégué pour l'Arrondissement de Joigny :

Signé : Wasse.

Lesire-Lacam, d'abord désigné, s'était refusé, alléguant son état de santé.

Wasse est devenu délégué départemental, et Grenet prend place dans la commission municipale. Toutefois, à la séance du 14 mars, c'est Simon Moreau qui préside.

Au 18 avril, Wasse, au nom du département introduit deux nouveaux membres, MM. Bonnard-Vigot, bijoutier, et Moniot aîné, aubergiste, l'instruction relative aux élections législatives exigeant six scrutateurs.

A la séance du 1<sup>er</sup> mai se produit un incident assez vif, qui nous montre l'hostilité générale de la commission municipale contre Grenet : une demande de celui-ci d'une subvention d'une somme de 450 F pour le voyage à Paris d'une délégation de la garde nationale donna lieu à une vive discussion et fut refusée. Il fallut que cette somme fût avancée par des citoyens de bonne volonté.

Puis arriva cet arrêté, sans réplique :

Paris, le 17 mai 1848

Au nom du peuple,

Le Ministre de l'Intérieur arrête,

La nomination du citoyen Grenet, docteur en médecine, aux fonctions de Maire de la ville de Joigny, est confirmée.

L'arrêté du Commissaire du Gouvernement en date du 29 février dernier demeure définitif.

Signé : Recurt.

D'où la séance du Conseil, dont voici le procès-verbal :

« A la suite de cette communication et de quelques explications données par M. Grenet, MM. Moreau, Epoigny et Cappé ayant jugé que la constitution d'une administration définitive ne devait pas être compatible avec le maintien de la commission provisoire chargée d'administrer la ville depuis le 7 mars, ont déclaré ne plus pouvoir faire partie de ladite commission et se sont retirés ».

Quant à MM. Bourgoïn, Bonnard et Moniot, rien dans la communication qui précède ne leur ayant paru révoquer les pouvoirs dont ils ont été investis, ils n'ont pas cru devoir imiter leurs collègues et ont promis à M. Grenet de l'aider entièrement de leur concours. En conséquence, l'installation de M. Grenet en qualité de Maire de Joigny ayant été prononcée par M. Wasse, sous-commissaire de l'arrondissement, MM. Bourgoïn, Bonnard et Moniot ont signé avec eux le présent après lecture ».

Cette fois, la rupture semble faite avec les notables de l'ancien conseil mu-

nicipal, fidèle reflet de la bourgeoisie joynienne. C'est qu'entre temps, le 18 mars, s'était tenue à Auxerre une réunion pour désigner les candidats à la députation en vue de l'Assemblée Constituante à élire. Grenet figura sur la liste avec le n<sup>o</sup> 12 mais refusa, trop enraciné à Joigny pour accepter de le quitter. Mais il fut choisi comme président du comité électoral de l'arrondissement, poste qui lui permit de proclamer hautement son attachement à la République, lors d'une réunion qui eut lieu le 27 mars au Théâtre municipal.

« Le Règne de la République... c'est le règne de la raison, l'obéissance à la volonté générale, guidée par la vertu et l'amour sacré de la patrie... « un gouvernement fondé sur l'ordre, sur les bases éternelles de la justice, sur la propriété, fille du travail, sur la famille, sainte agrégation des affections et des premiers besoins de l'homme ».

« Nous voulons que l'on assure au travailleur un salaire légitime et des moyens de travail, que l'Etat soit toujours attentif à servir les intérêts de l'agriculture et du commerce... que l'enfant du pauvre reçoive une éducation morale et professionnelle qui le mette à même d'exercer dignement un état dans la société et de s'élever aux plus hauts emplois s'il s'en rend digne par ses facultés morales ou intellectuelles. Nous voulons surtout que la vertu et la probité soient substituées à la corruption et à l'égoïsme, que les fonctions publiques, les honneurs et les récompenses ne soient plus distribuées que dans l'intérêt véritable du pays ».

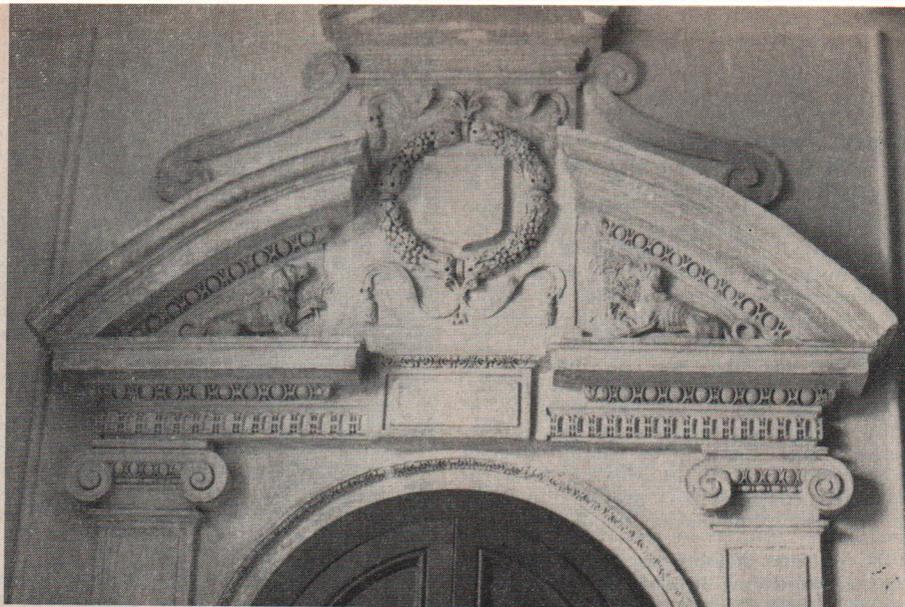
Le discours se termine par un appel à la liberté, l'égalité, la fraternité entre les citoyens et entre les peuples.

Cet idéal républicain, certes, s'appuyant sur l'ordre, la famille, la propriété et même la liberté religieuse ne rassura pas une bourgeoisie qui tenait surtout à maintenir sa supériorité sociale.

Sa proclamation aux habitants s'efforce de rétablir l'union municipale profondément troublée :

Concitoyens,

La commission municipale instituée par la commission du gouvernement provisoire était restée sans président, par conséquent sans direction bien centralisée. A la vérité le zèle de chacun de ses membres lui a fait surmonter toutes les difficultés et leur patriotisme a rendu à la chose publique d'importants services dont la commune ne saurait trop leur témoigner des remerciements. Pourtant un tel état de choses ne pouvait se perpétuer sous le gouvernement régulier que l'Assemblée nationale vient d'organiser pour la France.



*Fronton de porte dans la maison familiale de D. Grenet  
ancienne rue de la Grosse Tombe (actuellement rue Dominique Grenet)*

Il fallait à la ville de Joigny comme à toutes les municipalités un centre de direction, un pouvoir responsable.

Désigné par la confiance du Ministre de l'Intérieur pour remplir cette fonction, j'ai dû obéir.

Bientôt l'Assemblée nationale aura fait une constitution ; les municipalités seront définitivement organisées et, le peuple jouissant de tous ses droits, instituera des magistrats municipaux : il choisira ceux qu'il voudra mettre à sa tête.

#### Habitants de Joigny !

En attendant ce jour heureux et peu éloigné, soyons unis ! Que toute dissidence cesse entre nous. Montrons que l'amour de l'ordre dans la liberté est notre seule pensée, comme notre premier désir est de contribuer à l'affermissement de la République. Mais pourquoi recommanderai-je l'ordre et la fraternité à une ville qui en a donné tant de preuves éclatantes ? Toute insistance à cet égard serait superflue. Quant à moi, Citoyens, vos sentiments me sont tellement connus que je mets au nombre des plus belles époques de ma vie celle où j'ai obtenu ne fût-ce que momentanément l'insigne honneur d'être placé à la tête d'une population d'un patriotisme aussi ardent qu'il est sage et éclairé.

Vivent les habitants de Joigny.

Le Maire : Grenet.

**Cet appel à l'union est bientôt réduit à néant par les événements. Les journées de juin ont leur répercussion à Joigny, au soir du 25 (5). Dans la surexcitation**

**qu'entretiennent les nouvelles arrivant de Paris, deux jeunes gens insultent sur les promenades un magistrat, M. Jullien, qui rentre chez lui. Une altercation s'ensuit, la foule s'amasse, se passionne, on casse les vitres de M. Jullien, et, par malheur entre en scène J. B. Fouffé, président du club républicain, qui augmente le tumulte en réclamant du Juge des excuses publiques, et finit par arborer le drapeau rouge (un morceau d'étoffe qu'on a enlevé chez un tapissier de la grande-rue et cloué sur un bâton). Grenet intervient, délivre M. Jullien assiégé chez lui dans une maison du quai de Paris et apaise la foule en criant avec elle : Vive la République. Un cortège s'organise pour aller au faubourg chercher une potence chez un marchand de bois M. Gauné. On chante des chants révolutionnaires, mêlés assez bizarrement de cris, « vive Napoléon », et le tout se termine dans la nuit, sur l'intervention de Fouffé lui-même, brusquement dégrisé, et se rendant compte du rôle qu'il joue. Mais, cette fois, Joigny a eu peur, et la bourgeoisie se tourne décidément contre Dominique Grenet, le rendant responsable, alors qu'il a rempli son rôle de maire en rétablissant l'ordre. Il intervient encore le lendemain, alors qu'un cortège s'était porté au château de Looze, où s'était réfugiée, assurait-on la duchesse de Berry.**

**Mais, dès le lendemain de l'« émeute » une pétition des membres de l'ancien**

(5) Le drapeau rouge à Joigny. — L'affaire Fouffé par René Durr. (B.S.S.Y., 102<sup>e</sup> Vol., 1967 et 1968).

Voir aussi : J.-P. ROCHER : Les élections dans l'Yonne (B.S.S.Y., vol. 97, 1957-58 et vol. 98, 1959-1960).

Conseil municipal hostiles à Grenet part pour Auxerre, demandant sa destitution, en même temps qu'une série de rapports du procureur Benoît le dénonce comme un dangereux fauteur de troubles, et, en grossissant les faits, s'acharne à la poursuite du procès de Fouffé, qui n'aura son dénouement qu'en mars 1850. Le calme revient enfin, la vie municipale reprend son cours, et le 20 juillet, ce sont les élections prévues par la constitution. Cette fois, il y a 1 415 électeurs inscrits, Dominique Grenet est élu, mais au 6<sup>e</sup> rang seulement et, alors que ses adversaires, MM. Epoigny et Simon Moreau obtiennent 614 et 594 voix, il n'en recueille que 486. Si bien que le 1<sup>er</sup> octobre il donnera sa démission de maire.

Il continue, néanmoins, à prendre part aux délibérations du Conseil, et y conserve une grande influence : Chaque fois qu'il s'agit d'élire une commission, qu'il s'agisse de régler la succession de Lesire-Lacam (dont la ville avait été déclarée la légataire universelle) de contrôler les comptes de l'hôpital et du bureau de bienfaisance ou de prévoir le budget, son nom sort toujours le premier de l'urne, avec 17 voix sur 21, ou 13 sur 17, etc...

Entre temps, à Paris, Louis-Napoléon Bonaparte apparaît sur la scène politique, se fait élire à la Législative, et est proclamé le 20 décembre 1848. Dès lors, Dominique Grenet entre dans l'opposition ouverte, d'abord parce qu'il voit la République en danger, et puis parce qu'il a gardé de mauvais souvenirs de sa jeunesse militaire. Au contraire, les Joviniens ont gardé un sentiment attendri et reconnaissant pour le prince Louis, père de l'actuel président qui, pendant les cinq années qu'il avait été colonel du régiment de Joigny, y avait souvent séjourné et avait su s'y rendre populaire. Le divorce est donc complet et la lutte au conseil municipal devient sans merci entre Grenet et Simon Moreau, qui a pris la présidence, en attendant une investiture officielle, qui tarde à venir, on ne sait pour quelle cause.

D'ailleurs, l'anniversaire de la proclamation de la République va, pour un temps, rétablir la situation de Grenet. Le 18 février un banquet groupe au « Salon de Mars » (6) 300 convives sous sa présidence. Il prononce un toast vibrant à la République « humanitaire... glorieuse... pure... » qui a pour dogme la famille, la propriété, le travail et l'assistance... « qui s'appuie sur tout ce qui est saint et légitime parmi les dogmes ».

(6) Le Salon de Mars se trouvait dans le haut de la rue d'Étape où se trouve actuellement le magasin COOP. Les vieux Joviniens se souviennent peut-être d'y avoir vu la salle de danse « ROVILLE ».

Il est vivement applaudi, on lui fait don d'une des bannières qui décorent la salle, et on le reconduit en triomphe.

Fort de ce regain de popularité, lors de la session de mai, il reprend l'offensive. Simon Moreau rend compte de sa gestion pendant les sept mois de sa présidence, le conseil demande la communication de pièces comptables que Moreau refuse. Le Conseil demande au préfet la nomination d'un maire et de deux adjoints selon la loi et refuse de porter un jugement sur l'administration du président actuel (2 juin). La commission du budget demande qu'il lui soit fourni par M. Moreau tous documents nécessaires. (signé Séverat, Grenet, Levert, Berthé et Boillot).

Le 4 juin, séance orageuse. Violente altercation à propos d'une demande d'exhumation, approuvée par Moreau sans avis de Grenet, comme médecin des épidémies. Echange d'injures. Un des membres propose une motion : « Le conseil justement indigné de la manière inconvenante dont M. Moreau dirige les débats rappelle ce citoyen au respect qu'il doit au conseil, et passe à l'ordre du jour ». Amendement Grenet : « Le C.M. lassé des récriminations de M. Moreau contre les anciens administrateurs, passe à l'ordre du jour ».

La discussion reprend à propos de caisses de fusil, s'éternise. Quelques membres sortent « en laissant leurs chapeaux » Moreau en profite pour lever la séance sous prétexte que le quorum n'est plus atteint. Déception des absents à leur retour...

En réalité le point névralgique, c'est l'achèvement de la construction de l'abattoir, qui avait été décidée en 1845, alors que s'achevait celle de l'hôpital. Cette dernière avait été couverte par des ventes des terrains qui l'entouraient et faisaient partie de son ancien domaine. Mais, quant à l'abattoir les sommes prévues avaient été insuffisantes et il fallait périodiquement voter de nouveaux fonds. Les partisans de Grenet incriminent la gestion de Moreau, celui-ci rejette la faute sur tous les conseils antérieurs dont Grenet est l'un des survivants ; on s'accuse réciproquement d'avoir mis la ville à deux pas de la faillite.

La lutte continue pendant les mois qui suivent et le 5 août, le conseil renouvelle la demande de la nomination d'un maire, sans succès. Au cours de la même séance, on a voté « les sommes nécessaires pour recevoir dignement et convenablement le Président de la République » dont le voyage dans l'Yonne est annoncé. L'urne contient 14 boules blanches et 4 noires



*Madame D. Grenet, née Mocquot était une femme énergique qui sut obtenir une commutation de peine pour son mari après son arrestation consécutive au Coup d'Etat du 2 décembre 1851*

(dont nous devinons facilement les responsables).

Simon Moreau, voyant qu'il est difficile de détruire l'influence de Grenet au conseil municipal se décide à l'attaquer sur un autre terrain. Et les circonstances lui deviennent favorables : le préfet, M. de Coutencin, qui n'avait pas pris parti, a été remplacé le 12 septembre par Haussman, tout dévoué au Prince-Président. En février 1850, Dominique Grenet est destitué par Moreau de ses fonctions de médecin du dispensaire, et le 11 mars par le préfet de celles de médecin de l'Hôtel-Dieu et des épidémies. On l'a, en effet accusé d'avoir perçu indûment des honoraires sur les visites médicales imposées aux prostituées. L'accusation est injuste et l'inculpé n'a pas de peine à prouver qu'il a exercé son service gratuitement, et que si quelques-unes de ses « clientes » ont versé un droit pour des visites faites « à domicile » (comme la loi le permet) ces sommes ont été intégralement versées au Bureau de Bienfaisance. Le tribunal prononce un non-lieu le 27 avril, mais le procureur de la République juge de bonne politique d'interjeter appel. D'où nouveau non-lieu prononcé le 25 mai par la cour d'appel. Le 25 avril 1849, la situation municipale avait été tranchée de façon arbitraire : le conseil avait été dissous par le préfet, de nouvelles élections eurent lieu le 25 mai, et le 23 juin, Simon Moreau, enfin triomphant fut nommé maire avec MM. Cappé-Blanchard et Champeaux-Puisoye comme adjoints. Entre temps, une campagne bien orchestrée avait lancé dans les conversations populaires le fameux slogan « C'est la faute

à Grenet », dont quelques échos circulaient encore aux environs de 1900 !

Lors de la répression qui suivit immédiatement le coup d'état du 2 décembre, le 13 exactement, sur ordre de l'ancien préfet de police Carlier, chargé d'enquête dans la Nièvre et dans l'Yonne, Dominique Grenet fut arrêté avec son fils et 3 conseillers municipaux. Blessé à la tête par la chute d'un pot de fleurs (attentat ou accident ?) il fut emmené à l'hôpital, de là, à la prison d'Auxerre, puis au fort de Bicêtre où il resta 5 mois, condamné à la déportation, en Algérie, d'après le décret présidentiel du 8 mars 1850 comme ayant appartenu à une société secrète. Mais il avait laissé à Joigny trois femmes énergiques : sa femme, sa mère Nicole Cholet, et sa tante Mme Gallereux. Elles mirent tout en œuvre pour obtenir sa libération, aidées par les rares amis restés fidèles. C'étaient, entre autres MM. de Cormenin et de Maupas, le général comte Goyon, et, à Joigny M. Ragon des Essarts. Ils obtinrent, d'abord une commutation de peine, la déportation étant remplacée par le bannissement (mars 1852). Il partit donc à Bruxelles, puis à Louvain, tandis que son fils se dirigeait vers l'Orient. Enfin le 17 décembre 1852, il lui fut permis de revenir à Joigny, tout en restant soumis à une stricte surveillance policière, assez tracassière, car le préfet d'Ornano qui avait succédé à Haussman n'avait pas désarmé. Eprouvé dans sa santé par la détention et par les souffrances morales de l'exil, il mourut le 3 juin 1853, le jour de son anniversaire, toujours poursuivi par les persécutions de l'administration. On voulut fouiller son cercueil, sous prétexte d'y rechercher les preuves d'une prétendue conspiration.

Par une destinée paradoxale, cette République, dont il avait tant rêvé, pour laquelle il avait tant lutté, lui avait apporté la ruine, et même la mort. Et cela pour avoir été proclamée trop vite et trop tôt, alors que la population de Joigny n'était pas préparée à la recevoir.

PÂTISSERIE TEL. 132  
CONFISERIE  
SALON DE THE

**G. VINCENT**

11, Avenue Gambetta

**JOIGNY**

**SPECIALITES**

Chardon à la

Poire William

VACHERIN

POMPADOUR





# FANFAN LA TULIPE A JOIGNY

A propos d'un contrôle de vétérans pensionnés des Invalides (1793)

par Cl. HOHL

En 1792 vivaient dans les limites du district de Joigny un certain nombre de militaires pensionnés, tous vétérans des guerres du règne du feu roi Louis XV.

Leurs noms nous sont parvenus dans une liste ou « contrôle » établi par l'administration du district conformément au décret du 16 mai 1792 « relatif à la conservation de l'hôtel des Invalides, à son organisation et administration » (1).

Cette loi, reprenant les termes de deux ordonnances royales de 1764, reconnaissait aux militaires invalides ou aux soldats de métier hors d'état de continuer leur service du fait de leur « caducité » ainsi qu'à ceux ayant obtenu la « récompense militaire » le droit d'être reçus à titre de pensionnaires à l'Hôtel national des militaires invalides. Ceux qui préféraient se retirer dans les départements devaient toucher une pension qui leur serait versée par la caisse des Invalides. Ces pensions étaient de 600, 250, 200 et 150 livres selon que le titulaire était officier, maréchal des logis en chef, simple sous-officier ou soldat. De plus, ils devaient, comme les invalides logés à l'Hôtel, recevoir l'habillement accordé par les ordonnances militaires de la même manière que par le passé.

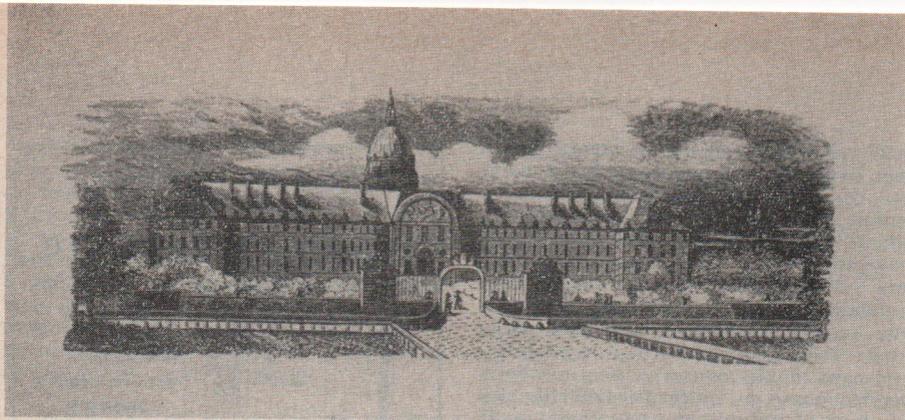
Il n'est pas sans intérêt de parcourir

la liste des vingt-trois vieux braves (2 officiers, 13 sous-officiers, 8 soldats) dont les états de service ont été soigneusement, encore que succinctement, consignés sur ce document, avec, en regard, les blessures de chacun d'eux. L'analyse minutieuse du document nous confirme que nous sommes là en présence d'échantillons très représentatifs de l'armée d'Ancien régime.

L'âge des intéressés varie entre 43 et 72 ans. Quatorze ont dépassé 60 ans et quatre 70 ans. Tous sont déjà titulaires, à un titre ou à un autre (invalidité, ancienneté, récompense militaire) d'une pension, dont vingt-deux demandent la continuation. Un seul, un sous-officier, demande à être admis à « l'Hôtel ». Aucun, de toute façon, ne demande à reprendre du service dans les compagnies de vétérans nationaux, créées par la loi citée. Les raisons de l'établissement de ces derniers dans la région ne sont évidemment pas indiquées. On doit penser que quelques-uns, s'étant mariés avec des filles du pays, s'y sont établis et y ont fait souche, ce que confirmeraient sans doute de patientes recherches dans l'état civil local. Dans d'autres cas, on devine que c'est un militaire natif de la région qui a décidé l'un de ses camarades de régiment à venir s'y installer. Tel est certainement le cas

(1) Archives de l'Yonne, 2526.

(Suite page 22)



*Contrôle nominatif des pensionnés et des vétérans existants  
dans le district de Joigny au 1<sup>er</sup> février prochain,  
conformément aux articles 23 et 34 du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 16 mai 1792.*

### INVALIDES PENSIONNES

#### Officiers.

Michel **Ferrand** dit Desfourneau, 59 ans, né en septembre 1733 à Joigny [paroisse Saint-Jean, 29 septembre 1733] ; entré au service en 1756, sorti en 1768 ; Caraman-dragons ; campagnes de 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 ; blessé de plusieurs coups de sabre à la tête et au corps ; grade : lieutenant ; observations : « attaqué depuis quinze mois d'un rhumatisme goutteux, qui nécessite de prendre les bains pour lesquels il partirait d'ici avec une route [une feuille de routel] du Ministre à la fin de juin prochain ».

Etienne Jean de **Varenne**, 57 ans, né en mai 1736 à Joigny [les registres de Saint-Thibault de Joigny mentionnent, à la date du 4 mai 1736, le baptême d'un Jean-Baptiste, fils de Etienne Edme des Varennes, élu de Joigny. Est-ce le même ?] ; entré au service en 1755, sorti en 1777 ; Chartres-infanterie, puis Roy-dragons ; campagne de 1751, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762 ; blessé d'un coup de feu à l'œil droit ; grade : lieutenant.

#### Sous-officiers.

Dominique **Allais**, 65 ans, né le 25 mars 1728 au Fort-Louis du Rhin ; entré au service en 1740, sorti en 1786 et des invalides comme canonnier jusque en 1791 ; Meuse-infanterie ci-devant Ile-de-France, puis Mestre-de-camp-général-cavalerie ; campagnes de 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748, en Portugal 1761 et 1762, en Corse 1775 et 1776 ; « blessé au bras droit à Rocou, est asmatique » ; grade : sous-officier.

Jean **Bellet** dit Fleury, 63 ans, né en juin 1729 à Poitiers ; entré au service en 1752, sorti en 1777 ; Navarre-infanterie, puis la Reine-dragons ; campagnes : ? ; blessure : ? ; grade : maréchal des logis chef.

Marc Antoine **Ferrand**, 55 ans, né en avril 1733 à Joigny [aucune mention dans les registres des paroisses de Joigny à cette date] ; entré au service en 1752, sorti en 1763 ; Bataillon de Bourquefelden-artillerie, puis Volontaires-Etrangers, puis Volontaires de Flandre ; campagnes de 1758 (affaire de Saint-Cast), 1759, 1760, 1761, 1762 ; blessé d'un coup de sabre sur le poignet droit. « Contusion » à l'estomac, « siatique » à la cuisse droite ; grade : sergent.

Pierre Joseph **Bracq**, 62 ans, né en mars 1731 à Cambray, entré au service en 1757, sorti en 1733 ; « Tressigny-cavalerie » [Régiment de Traségnies-cavalerie], puis Gardes françaises ; campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 ; blessé au genou, estropié de la main droite ; grade : sous-officier ; demande l'« Hôtel ».

#### Soldats.

Pierre **Gillet** dit Bellerose, 69 ans, né en mai 1723 à Joigny [aucune mention dans les registres des paroisses de Joigny à cette date] ; entré au service en 1748, sorti en 1762 ; Picardie-infanterie ; campagnes : siège de Maestricht en 1748, 1757, 1758, 1759, 1760 et 1761 ; blessé d'un coup de biscayen à la cuisse ; grade : soldat.

de Pierre Delmasse, un Provençal qui a servi dans les dragons dont il est sorti avec le grade de maréchal des logis, comme son camarade, le brigadier des logis Elie Desmonds, originaire de Ville-neuve-sur-Yonne. Ces deux « bas-officiers » d'Ancien régime sont entrés dans le même régiment en 1751, ils ont fait deux ans de campagne ensemble. Desmonds s'est retiré du service le premier. Il a sans doute conservé des relations avec Delmasse qui quitte l'armée cinq ans plus tard et s'établit dans le Jovinien. Il y a là un bel exemple de cette mobilité géographique de soldat retiré des armes. On ne saurait trop souligner à cet égard le rôle que l'armée, avant même la conscription généralisée, a pu jouer dans le brassage des populations de notre pays.

On aimerait connaître les milieux sociaux dont sont issus ces hommes, à commencer par ceux originaires du Jovinien. A l'égard de ces derniers, les actes de l'état-civil, consultés, n'ont apporté de réponse sûre que dans un seul cas (sur 12), celui de l'ex-grenadier à cheval François Cocquart, fils d'un vigneron de la paroisse Saint-André de Joigny. L'origine sociale du lieutenant de dragon Etienne Jean de Varennes est douteuse. Disons simplement qu'il pourrait être issu d'une famille jovinienne notable.

Il est impossible, bien entendu, de connaître les motifs qui ont poussé ces hommes à embrasser le métier des armes. Dans un cas cependant, on peut être certain que la vocation militaire était absente, l'intéressé étant entré au service à l'âge de 8 ans. Nous sommes-là en présence d'un enfant de troupe, né en 1750 au régiment où son père servait ou adopté par un soldat du régiment de Piémont-infanterie sur les contrôles duquel il figure dès 1758. Pour les autres, l'âge à l'enrôlement varie de 17 à 28 ans, 52 % d'entre eux s'étant enrôlés avant 21 ans.

Le « contrôle » utilisé fait état des services accomplis ainsi que des campagnes de chaque homme, élément qui entrerait déjà en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté. On constate ainsi que la durée moyenne effective de service est de près de 25 ans. Un sous-officier compte à lui seul 37 ans de service actif et 12 années de campagne ; deux soldats ont 34 ans de service à leur actif et respectivement 6 et 9 campagnes. La plupart de ces hommes ont participé aux grands conflits qui ont occupé les années du règne de Louis XV, guerre de Succession d'Autriche et guerre de Sept ans. Marc-Antoine Ferrand a 25 ans lors de la tentative anglaise de débarquement à la pointe de Saint-Cast, le 11 septembre 1758. Peut-être fait-il partie des milices

(Suite page 24)

PARQUETS BATIMENTS  
VITRIFICATION

**Menuiserie DARNIS**

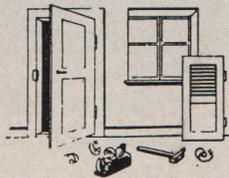
Route de Chamvres - Tél. 656

JOIGNY

Installateur  
des fermetures

PERRIER

fer et bois



Tout ce qui concerne  
le pneu

**Sté JEANDOT Fils**

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 141

**A. LEVASSEUR**

Réparations Automobiles

60, Avenue Gambetta

Tél. 145

JOIGNY Yonne

**SHELL**

CARRELAGE — FAIENCE  
MOSAÏQUE — PIERRE  
MARBRE



Joseph

**ZAK**

Rue Debussy

89 — JOIGNY

Pierre **Gousserie** dit Champagne, 71 ans, né en août 1721 à Joigny [mention du baptême d'un Etienne Goussery le 21 juillet 1721 sur Saint-André de Joigny] ; entré au service en 1749, sorti en 1763 ; Clermont-Tonnerre-cavalerie, puis Bourbon-cavalerie ; campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 ; blessé d'une balle au genou gauche en 1761 et d'un coup de sabre sur le poignet gauche et la jambe droite cassée ; grade : soldat.

Jacques **Poisson** dit la Violette, 66 ans, né en avril 1727 à Joigny [aucune mention dans les registres des trois paroisses de Joigny], entré au service en 1745, sorti en 1761 ; Fleury-infanterie, puis Grenadiers de France ; campagnes de 1745, 1746, 1747, 1748, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 ; blessé à la bataille de Minden d'un coup de canon au visage ; grade : soldat.

Joseph **Robin** dit Blondin, 72 ans, né en janvier 1720 à Valence, entré en service en 1740, sorti en 1755 ; Beaucaire-cavalerie, puis Carabiniers [Régiment de Carabiniers-cavalerie] ; campagnes de 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748 ; blessures : coup de feu à la jambe gauche, coup de sabre sur le poignet droit ; grade : soldat.

Gothild Jacob **Krauth**, dit Krauth, 47 ans, né en janvier 1746 à Neckerbebenger, entré au service en 1766, sorti en 1788 ; campagne : ? ; « asmatique » ; grade : soldat.

### SOLDES

André **Marback**, dit André, 72 ans, né en novembre 1720 à Soultzlot, entré au service en 1744, sorti en 1775 ; Rose-cavalerie [Régiment de Rosen-cavalerie] ; campagnes de 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762 ; blessures : coup de feu à l'épaule et plusieurs coups de sabre au bras. Vue très faible ; fourrier.

Jacques **Dubois**, dit Dubois, 70 ans, né en octobre 1722 à Alband, entré au service en 1748, sorti en 1755 ; Mestre-de-camp-dragons ; campagnes : 1747, 1757, 1758 ; blessures : coup de feu à l'épaule, vue très faible ; grade : maréchal des logis.

Eustache **Dubas** dit la Réjouissance, 66 ans, né en avril 1727 à Paris, entré au service en 1747, sorti en 1773 ; Normandie-infanterie ; campagnes : 1747, 1748, 1760 et 1761 ; grade : sergent.

### RECOMPENSES MILITAIRES

Edme **Baillet**, 43 ans, né en février 1750 à Joigny [11 février 1750, Saint-Thibaut

de Joigny] ; entré au service en 1758, sorti en 1791 ; Piémont-infanterie, puis Toul-artillerie, puis Garde Nationale parisienne soldée ; campagnes : détaché en Corse 1775 et 1776 ; blessures : ? ; grade : sergent de chasseurs.

Benoit Nicolas **Morot** dit Morot, 56 ans, né en février 1738 à Saint-Urbain ; entré au service en 1757, sorti en 1785 ; Artillerie bataillon de Metz [sans doute Metz-artillerie] ; campagnes : 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 ; « asmatique » ; grade : sergent major.

Jean Baptiste **Noyers** dit Bellehumeur, 61 ans, né en septembre 1732 à Saint-Martin-sur-Ouanne [aucune mention dans les registres de catholicité de cette paroisse à cette date] ; entré au service en 1751, sorti en 1784 ; Royal-Roussillon-cavalerie ; campagnes : 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 ; blessures : coup de feu à la cuisse droite et coup de sabre sur la main gauche ; grade : maréchal des logis.

Elie **Desmonds**, 58 ans, né en octobre 1734 à Villeneuve-sur-Yonne [aucune mention dans les registres des paroisses de cette commune en octobre 1734] ; entré au service en 1751, sorti en 1777 ; Mestre-de-camp-général-dragons ; campagnes : 1757 et 1758 ; blessures : ? ; grade : maréchal des logis.

Pierre **Delmasse**, 66 ans, né en juin 1727 à Beaucaire ; entré au service en 1751, sorti en 1782 ; Mestre-de-camp-Général-dragons ; campagnes : 1757 et 1758 ; blessures : ? ; grade : maréchal des logis.

Etienne **Haye**, dit Etienne, 67 ans, né en septembre 1726 à Saint-Julien ; entré au service en 1745, sorti en 1777 ; Poitou-infanterie ; campagnes : 1745, 1746, 1747 et 1748, 1756 à Mahon, 1757, 1758, 1759, 1760 et 1761 ; blessé d'un coup de feu à la hanche à « Bergen op Zom » ; grade : sergent.

Jacques **Chollet** dit Deslauriers, 65 ans, né en janvier 1727 à Joigny ; entré au service en 1751, sorti en 1778 ; Artillerie la Ferté [Régiment de la Ferté-artillerie] ; campagnes : « 1756 au siège de Mahon, il a resté en l'isle de Minorque jusqu'en 1763 » ; blessé au pied gauche, a une hernie ; grade : caporal.

Edme **Saffroy**, 56 ans, né en août 1737 à Brion [5 août 1737, fils de Louis Saffroy et d'Anne Moreaul] ; entré au service en 1757, sorti en 1789 ; Bourbon-cavalerie, puis Carabiniers [Régiment de Carabiniers-cavalerie] ; campagnes : 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762 ; blessé d'un coup de sabre au col, la jambe droite cassée ; grade : brigadier.

## GRENADIERS A CHEVAL

François Cocquart, 52 ans, né en octobre 1740 à Joigny [Baptême de Claude-François, fils de Joseph Cocquart, vigneron, 11 octobre 1740, Saint-André de Joigny] ; entré au service en 1758, sorti le 1<sup>er</sup> janvier 1776 ; Piémont-infanterie, puis Grenadier à cheval ; campagnes : 1758, 1759, 1760, 1761, 1761 [lire : 1762] ; a une hernie ; grade : grenadier à cheval.

Certifié par nous administrateurs du Directoire du District de Joigny, ce vingt sept février 1793, l'an 2 de la république française.

Signé : Collet, vice-président  
F. A. Ragon  
Thoraille  
Lallier, secrétaire.

qui se distinguèrent à cette occasion, à côté des soldats de la ligne, pour repousser l'envahisseur. Le soldat Pierre Gillet a participé au siège de Maestricht en 1748. Le soldat Jacques Poisson est un ancien de l'Armée du Main, qui commandait le duc de Broglie. Il a été blessé « d'un coup de canon au visage » à Minden, en Hesse, le 13 avril 1759. Etienne Haye, ancien sergent à Poitou-infanterie, souffre d'une blessure à la hanche reçue en Hollande devant Berg-op-Zoom, lors du siège de la ville par Maurice de Saxe en septembre 1747. Elle ne l'empêcha pas de continuer à servir, puisqu'il prit part en 1756 à l'expédition de Minorque et à la prise héroïque de Port-Mahon par le corps expéditionnaire commandé par le maréchal de Richelieu. Le caporal Jacques Chollet participait également à cette expédition glorieuse avec son régiment de la Ferté-artillerie. Il devait rester dans l'île, avec l'armée d'occupation, jusqu'à la signature du Traité de Paris en 1763.

Ces vingt-trois anciens militaires ont servi dans des régiments très différents, infanterie, cavalerie, artillerie. Au terme de son engagement, le militaire pouvait passer dans un autre régiment, ou dans une autre compagnie de même régiment. Le document utilisé ici ne permet pas de connaître le temps de service dans chaque unité, mais il fournit le nom des unités successives où l'homme a servi. On constate que onze d'entre eux ont appartenu à un seul et même régiment, neuf sont passés successivement par deux régiments, trois par trois régiments. Il est à remarquer que plusieurs d'entre eux appartenaient à des formations d'élite : grenadiers, grenadiers à cheval, carabniers.

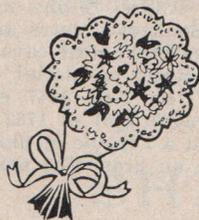
L'adoption d'un surnom est obligatoire pour les militaires d'Ancien régime, bas-officiers et hommes de troupe. Ce caractè-

re obligatoire est illustré par le fait que, pour certains, le patronyme ou le prénom a été retenu comme nom de guerre. Ainsi le cavalier André Marbach porte son prénom comme nom de guerre. Dubois est le nom de guerre du dragon Jacques Dubois. Les autres surnoms indiqués sont des allusions au pays d'origine du titulaire, ou à des caractéristiques physiques ou morales. Le choix d'un nom de fleur comme nom de guerre ne peut s'expliquer que par une tradition alors interrompue et par la facétie de l'entourage du militaire. Quelques officiers parvenus à l'ancienneté conservent quelquefois le leur. On remarque par exemple que l'un des deux officiers porte un surnom. Contrairement à l'autre officier, il paraît être d'origine roturière. Ce nom de guerre est un peu l'équivalent du numéro matricule. Il témoigne parfaitement du particularisme de cette société militaire, dont les allures, le langage, les occupations sont si différents du reste de la société d'alors.

La connaissance que nous avons de ces vingt-trois militaires est exclusivement fondée sur le contrôle dressé en 1793 que l'on trouve reproduit ici. Cette publication permettra, nous l'espérons, aux chercheurs joviens d'apporter par la suite d'utiles compléments à ces notices évidemment trop courtes.

## Maison BOLZINGER

Fleurs naturelles et  
artificielles  
Articles  
funéraires



3 bis Avenue  
Gambetta  
JOIGNY, t. 292

Articles  
de pêche

## BANQUE

### SOISSON - MAUGEY

Banque privée fondée en 1835

Siege Social : SENS

TOUTES OPERATIONS  
DE BANQUE

(Prêts à la Construction, Prêts  
Personnels...)

Agence à JOIGNY

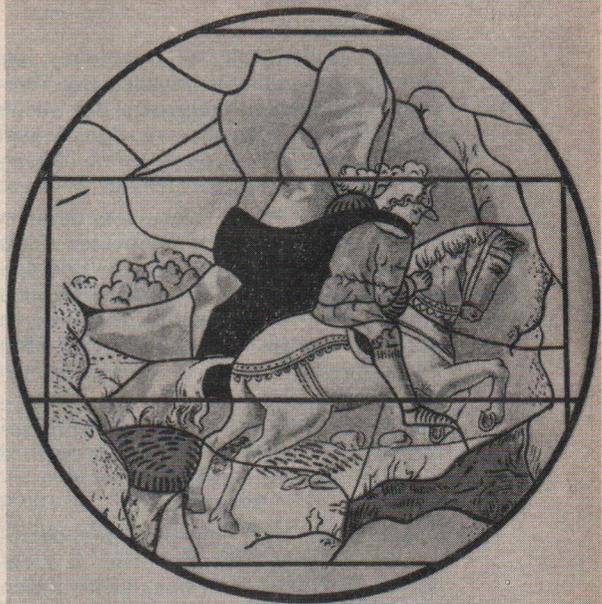
Rue d'Etape Tél. : 9

# La légende de saint Julien

par Maurice PAPELARD

Vitrail de l'église (1888)

(Photo Attuyt)



Quand de ses propres yeux on a vu  
la distance  
Que saint Julien pour fuir, dans sa  
noble vaillance,  
Parcourt d'un seul bond d'ici jus-  
qu'au ruisseau,  
Personne ne pourra mettre en doute,  
je pense,  
Que tout poltron qu'il fût, il n'ait  
fait un grand saut !

*L'étude de la documentation recueillie dans les archives paroissiales et la revue « L'Arc-en-Ciel » va nous permettre de faire une plus ample connaissance avec la légende de notre ville.*

*Les légendes sont de grandes dames auxquelles il est bon d'accorder quelque crédit. Certaines ont ravi notre jeune âge, et maintenant que nous avons vieilli, notre incrédulité ne laisse pas de leur tirer une aimable révérence.*

*Gracieuses ou terribles, espiègles et toujours en désaccord avec l'histoire, à qui elles font mille fredaines, elles traversent les siècles d'un pas léger, telles de jolies Cendrillons, et pour un sceptique qui les dédaigne elles rencontrent dix dévots.*

*Aussi, ne serait-il pas un sacrilège d'abîmer cette belle légende de Saint-Julien-du-Sault et d'être entraîné en conséquence à ces fourches patibulaires que l'Archevêque de Sens, Tristand de Salazar, fit relever en l'année 1498 sur sa baronnie de Saint-Julien, au lieu dit « LES MONTE-HAUT » à l'endroit du port d'Armeau, ou (« LES MANTE-HAUT » conformément à la prononciation populaire).*

*Je serais marri d'être ainsi traité sur mes terres ; mais j'en suis persuadé, la légende ne m'en tiendra pas rigueur. Elle a connu d'autres irrévérences non moins osées qu'elle a laissé souverainement tomber. Au besoin, je lui demanderais pardon de mon audace, et je prierais ses soupirants, les mainteneurs de traditions et de couleurs locales, de me réserver la même indulgence.*

*Du reste, les fourches patibulaires n'existent plus.*

Saint Julien, dit la chronique, issu d'une des meilleures familles de Vienne en Dauphiné, embrassa de bonne heure le métier des armes, dans lequel il sut donner à ses compagnons l'exemple des plus pures vertus.

L'idolâtrie faisait alors ses derniers efforts pour arrêter les conquêtes de la Croix. De cruels édits, émanés des empereurs Dioclétien et Maximilien, avaient allumé dans tout l'empire romain une sanglante persécution, dont le but était de faire disparaître le nom chrétien.

Crispin, gouverneur de la province Viennoise, ne fut pas le dernier à les promulguer, et il mit tout en œuvre pour en assurer l'exécution la plus rigoureuse.

Aux premières nouvelles des persécutions, Ferréol, qui remplissait à Vienne les fonctions de tribun, invita Julien à quitter la ville où sa foi était trop connue.

Julien, loin d'en être effrayé en ressentit une grande joie, car il éprouvait un ardent désir de verser son sang pour Jésus-Christ, et de mériter par là la palme des martyrs.

Cette noble ambition partagée par saint Ferréol, tribun militaire, son chef, son ami, et chrétien comme lui, ne pouvait manquer d'être un jour satisfaite.

« Que ne puis-je, disait-il, reconnaître bientôt par le sacrifice de ma vie, tout ce que Jésus-Christ a fait pour moi ! ».

Sachant toutefois qu'il ne faut pas s'exposer inutilement au péril, et réfléchissant qu'il pourrait être à même de rendre service aux fidèles, Julien se retira en Auvergne, à un endroit nommé Vincelle, près de Brioude, où deux vieillards lui donnèrent une généreuse hospitalité.

L'impie proconsul Crispin, qui régnait à Vienne comme délégué de l'Empereur Dioclétien, fut promptement avisé de la disparition de Julien.

Informé de cette fuite, il en devint furieux, et il se hâta de mettre quelques soldats à sa poursuite avec ordre de le tuer en quelque lieu qu'ils le rencontrassent. Apprenant que ses persécuteurs le cherchaient, Julien sortit de chez ses hôtes de peur de les compromettre, et il alla au devant des soldats chargés de l'arrêter.

« Voici, leur dit-il, celui que vous

poursuivez, si c'est lui que vous cherchez, faites ce qui vous a été ordonné par vos princes ; frappez-moi de vos glaives pour me donner une mort tant désirée. Accomplissez les ordres que vous avez reçus et satisfaites ma noble impatience de répandre mon sang pour mon Dieu ».

Les émissaires, surpris et confondus de la générosité et du calme du Bienheureux demeuraient immobiles et semblaient hésiter à le frapper.

« Julien reprit alors avec plus de hardiesse et une plus vive insistance :

« La vie dans ce monde m'est à charge, car mon âme a vivement désiré le Seigneur, et soupiré après le jour de sa venue, c'est rester trop longtemps en ce monde, et je brûle du désir ardent d'être réuni à Jésus-Christ ».

« Me voici devant vous, voici ma tête, vous voyez votre victime, votre coup de glaive vous assurera la récompense promise pour vos services, et mettra moi-même au comble de la félicité ».

Alors, le martyr s'agenouille, recommande son âme à Dieu par une fervente prière, et tend son cou au glaive.

Un bourreau s'avance, et tenant son glaive, l'abat de toutes ses forces sur la noble victime, dont la tête sanglante roula sur le sol.

Des soldats saisirent alors la tête inanimée et la plongèrent dans une fontaine qui se rougit de sang.

(Cette fontaine qui existe encore, est située au Nord de Brioude, à 8 ou 900 mètres de la ville, au milieu d'une propriété close qui était un couvent d'hommes avant 1792 ; elle sort d'une petite grotte voûtée et est pieusement visitée par les fidèles à la fête du Saint et pendant son octave. Une croyance populaire veut que pendant l'octave de la fête de saint Julien, la pierre sur laquelle passe l'eau pour sortir de la grotte et sur laquelle on a lavé la tête du Saint, reste constamment rouge).

Cette fontaine a été la source de nombreux miracles dus à l'intercession du saint Martyr.

Ce fut ainsi que saint Julien passa de cette vie à la gloire éternelle le 28 août 290, et à ce sujet, Grégoire de Tours écrit « que le glorieux martyr fut partagé en trois ; sa tête fut emmenée à Vienne, ses membres ensevelis à

Brioude, et son âme bienheureuse reçue par le Christ son créateur ».

Après avoir lavé la tête, les soldats la portèrent au proconsul Crispin, comme témoin de ses ordres cruels.

Le corps de la sainte victime avait été abandonné sur le sol au lieu même de l'exécution.

C'est alors que deux vieillards païens qui gardaient leurs troupeaux sur les sommets voisins, pris de compassion, recueillirent les restes de l'ancien officier romain mort pour le Christ, et lui donnèrent une sépulture honorable.

Dieu récompensa les deux vieillards qui avaient eu soin d'ensevelir le corps du martyr en leur donnant la vigueur du jeune âge.

Frappés de ce prodige et touchés par la grâce due aux prières de saint Julien, les deux vieillards nommés Ilpidius et Arcons renoncèrent au culte des idoles, adorèrent le vrai Dieu, reçurent le baptême et gardèrent le tombeau du saint martyr.

Ce tombeau fut glorifié par le Seigneur qui y opéra de nombreux miracles par l'intercession de saint Julien.

Les habitants de Brioude, jusqu'alors idolâtres, se convertirent à la vraie foi et adoptèrent saint Julien pour leur patron.

Saint Julien ne fit donc qu'un seul voyage au cours de sa vie, de Vienne en Dauphiné sa ville natale, nous dit Grégoire de Tours, à Brioude où il fut martyrisé.

Si le Saint eût péri à Saint-Julien-du-Sault, les habitants de la localité auraient pieusement conservé ses restes, et n'auraient pas été obligés d'aller à Brioude pour rapporter les restes de leur Saint patron.

Et c'est ainsi que Monsieur l'Abbé Girard, ancien doyen de Saint-Julien-du-Sault (1854) conte, d'après Lebeuf cette randonnée qui s'acheva sur un incident curieux, mais non inédit à l'époque.

« J'ai lu, écrit-il, dans l'histoire de Monsieur Lebeuf, de la ville d'Auxerre, qu'en ... les habitants de Saint-Julien envoyèrent des députés à Brioude pour en rapporter des reliques de leur saint patron. En revenant, et en passant par Auxerre, ils reçurent une gracieuse hospitalité des religieuses de l'abbaye royale de Saint-Julien, dont j'ai encore

vu les restes de 1800 à 1810. Elle était située au bas de la porte Chante-Pinot, à l'entrée du faubourg de Saint-Martin-les-Saint-Julien. Son admirable portail d'entrée a survécu longtemps à la ruine de la plupart des bâtiments.

Pour en revenir à nos pèlerins, ils déposèrent leurs reliques dans le chœur de l'église pour y passer la nuit plus confortablement. Le lendemain, ils s'aperçurent qu'on leur avait enlevé ces précieuses reliques et qu'on les avait remplacées par des os étrangers. Il s'ensuivit un procès que perdirent les religieuses qui furent condamnées à restituer leur pieux larcin. Ces reliques ont été enfermées à l'endroit de la poitrine, dans une sorte de buste du Saint, qui a été placé sur le haut du banc d'œuvre, et perdu depuis ».

Saint Julien ne mit donc à Saint-Julien-du-Sault ni les pieds ni les sabots de son cheval.

Cependant pour notre cité, si la tradition populaire veut que la ville de Saint-Julien-du-Sault doive son nom au saut merveilleux fait par son Saint Patron, de la chapelle du château à la fontaine qui jaillit dans la vallée, sous le pied de son cheval, nous pensons bien que tout bon cavalier qu'il était, saint Julien, n'aurait jamais tenté et essayé de réaliser un tel exploit.

Malgré cela, l'imagination populaire est toujours en quête de merveilleux, et en 1888, le peintre-verrier Charles Leprévost, au cours de la restauration d'un vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle en l'église Saint-Pierre, ne manqua pas de retracer la vie de saint Julien, et de reproduire la légende du saut de la fontaine.

Il n'y a certes pas lieu de croire au Saut de saint Julien, cette légende devant être en elle-même postérieure à la dénomination de la cité. Ceci d'ailleurs à notre grand regret pour les amis du merveilleux, mais aucun hagiographe n'a jamais rapporté cette légende locale.

En poursuivant mes recherches, j'ai même remarqué que deux versions avaient été données à l'explication de cette légende.

Voyez plutôt :

Une vieille légende raconte que saint Julien mort en 286 passant par la vallée de la Loire, fut poursuivi par le diable et s'enfuit à cheval.

Arrivé sur la colline de Vauguillain, il tenta d'échapper à ses ennemis en s'élançant dans le vide et retomba sain et sauf au bas du côteau.

Aussitôt sous les pieds de son cheval, jaillit une source connue sous le nom des « Fontenottes ».

Mais la légende qui a le plus retenu la faveur du public est la suivante : Saint Julien, poursuivi par ses ennemis, qui voulaient le mettre à mort, s'enfuit au grand galop de son cheval, mais arrivé sur le rebord du plateau aux pentes rapides dominant la vallée de l'Yonne, là, où s'élève maintenant la chapelle de Vauguillain, il ne put échapper à ses poursuivants qu'en lançant sa monture du haut de la colline, qui d'un bond sauta dans la vallée.

Les pieds du cheval, en touchant le sol, firent jaillir une source, où les femmes du pays viennent laver leur linge et, ajoute-t-on, si l'on passe la main sur le rocher qui forme le fond, on sent la forme du fer.

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'en-droit même de cette source, au pied du lavoir municipal, on avait érigé sur un socle de pierre une croix de fer forgé, en haut de laquelle on avait pris soin d'y placer saint Julien, et ceci sans aucun doute pour rester fidèle à la légende.

Le cheval ne reposait que sur trois pieds, le quatrième, levé en l'air n'avait plus de sabot, c'est ce sabot qui en frappant le roc aurait fait jaillir la source et serait resté au fond de l'eau.

Cette Croix était l'œuvre d'un artisan du village, Etienne Pluot, cousin éloigné de la famille de Monsieur Torchebœuf Lucien, on pouvait y lire cette inscription : « Fay par moi Julien Pluot ».

Tel fut, dit-on, « le Sault » de saint Julien.

(De mon côté, dans ma jeunesse, j'ai assisté à l'incident qui est la cause de la disparition de la partie supérieure de la croix. Car le saint qui était déjà ébranlé penchait sur la chaussée et il a été malencontreusement heurté par un chargement de foin ; par la suite, séparé de sa base, il avait été placé sur le socle de pierre de la croix).

Au bout d'un certain temps, ce saint a disparu.

Mais alors, pourquoi cette naïve explication des origines de saint Julien donnée par nos pères, domine-t-elle toujours la vérité historique ?

Qui expliquera comment cette légende mystérieuse a eu assez de force pour faire substituer le Sault à la Forêt et même aux Saules des prairies.

Sans cependant ne rien vouloir retirer aux mérites du saint Patron, il faut bien admettre que Saint-Julien-du-Sault tire sans aucun doute son nom d'une forêt qui couvrait autrefois les pentes de la colline ; une chapelle ayant d'ailleurs été érigée sous le vocable du martyr de Brioude en bordure de cette forêt.

En 1339, des lettres d'amortissement accordées par Philippe-le-Bel « en faveur de Michel Petitpas, de la ville de Saint-Julien-la-Forêt du diocèse de Sens, et Adda, sa femme, nous apprennent que ceux-ci venaient de fonder une chapelle dans l'église Saint-Pierre de Saint-Julien-la-Forêt.

La dernière racine de cette forêt qui aurait donné son nom à Saint-Julien-du-Sault, ne se trouve-t-elle pas conservée dans le nom du hameau voisin situé au pied de la colline « Le Bois Frileux » ?

Le sol où se trouve ces roches brutes, n'a-t-il pas été le Saltu, c'est-à-dire la forêt consacrée couvrant le Mont Saint-Julien à l'époque Gallo-Celtique ?

Mais, quel sens donner au mot « Sault » ? et quelle en est l'origine, le mot latin « Saltus » dont il dérive supportant plusieurs traductions.

En effet, le Saltus peut être un saut, il peut être également un défilé ; or, la disposition de Saint-Julien entre les collines qui dominant Villevallier et les siennes propres, ce qui représente un espace relativement restreint et resserré s'accorderait de cette traduction, et Saint-Julien-du-Sault serait alors Saint-Julien-du-Défilé.

Enfin, comme nous l'avons dit, le « Saltus » pourrait également être une forêt.

Avant la floraison de sa légende, la cité portait le nom de « Sanctus Julianus de Saltu », à cette orthographe adoptée par le Pape Adrien IV en 1156, s'en oppose une autre vers la même époque.

C'est ainsi que dans une charte octroyée par Louis VII le Jeune à son beau-frère Guillaume, archevêque de Sens, il est question non plus de Saint-Julien-du-Sault (de Saltu) mais de Saint-Julien-du-Saule (de Salice), la ville du Saule.

(Copie de la charte du roi Louis VII le Jeune à Guillaume archevêque de Sens).

« Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, ainsi-soit-il !

Moi, Louis, roi des Francs par la grâce de Dieu, considérant que de tous temps mes prédécesseurs ont gardé la coutume familiale non seulement de pourvoir aux biens de l'Eglise, mais encore de les accroître, d'aider cette Eglise dans ses difficultés, et d'abolir les dispositions contraires, nous faisons savoir à tous, ... qu'en raison de l'affection que nous portons à Guillaume, le vénérable archevêque de Sens, notre beau-frère, et sur sa demande, nous renonçons au droit de procuracy et de gîte que nous avons sur la paroisse de Saint-Julien-du-Saule.

Nous renonçons à ce droit moyennant la somme de cent sols de la monnaie qui a cours à Sens et qui sera payée à notre préposé.

Fait à Paris l'An du Verbe Incarné 1170 ».

En 1193, le roi Philippe-Auguste confirma une faveur accordée à son oncle l'archevêque et il dénomme Saint-Julien : Sanctum Julianum de Salice.

Dans une charte tirée des Archives Nationales, et datant de 1336, on découvre encore une autre appellation de notre cité.

« Phelipes par la grâce de Dieu, roy de France savoir faisons à touz présens et à venir que comme Estienne Boucher et Guillaume Boucher, frère de Saint-Julien-du-Salut au diocèse de Sens aient entente et dévotion de fonder une chapellenie en l'Eglise de Saint-Pierre en ladite ville de Saint-Julien-du-Salut en la terre de l'Arcevesque de Sens, en l'honneur de notre seigneur Jhesu Crist et de sa benoite mère »...

« Donné au boys de Vincennes, l'an de grâce mil CCC trente et six du mois de Janvier ».

Que doit-on penser de cette nouvelle appellation ?

S'agit-il d'une mauvaise interprétation ou d'une confusion entre les mots Saltus et Salut ? Là, le mystère reste entier.

De son côté, la Société des Antiquaires de l'Ouest a dans ses mémoires traduit par « bois », le mot « Sault » cette traduction a d'ailleurs été donnée à maintes reprises dans plusieurs recueils, et Monsieur Félix Hatin, ajoute même que « Saltu » a plus spécialement le sens de forêt consacrée.

Les RRPP, Bénédictins de Paris ont écrit l'histoire de ce Saint qui vécut au IV<sup>e</sup> siècle, il n'est cependant pas fait mention dans ce récit historique des faits qui ont motivé l'appellation de Saint-Julien-du-Sault dont s'honore notre commune. (Vie des Saints et des Bienheureux, Tome 8, éditions Letouzé et Ané 1949).

Vint alors la Révolution Française où quelques tentatives furent faites pendant la période révolutionnaire pour changer le nom de notre cité ; en effet, le 24 Germinal de l'An I le Conseil, sur les observations réitérées de la Société Populaire, décide que la ville s'appellera désormais Julien-du-Sault.

On était même allé plus loin en supprimant d'un trait de plume la légende locale, et on a dit, ainsi que les almanachs de l'époque en font foi : « Julien-sur-Yonne ».

En résumé, tous les efforts des chercheurs qui se sont penchés sur ce problème, sont restés sans résultats, et seul, le nom qui a prévalu est bien celui de Saint-Julien-du-Sault qui avait été adopté par le Pape Adrien IV en 1156.

Saint-Julien de Brioude est donc devenu le patron de Saint-Julien-du-Sault, mais, dans le second quart du V<sup>e</sup> siècle on ne savait pas encore à quelle date fixer la fête de ce saint. Or, saint Germain d'Auxerre passant un certain jour par Brioude en fut très étonné et il dit aux habitants : « Prions, et peut-être la puissance du Seigneur nous la révélera », le lendemain, il annonça que la fête devait avoir lieu le cinquième des calendes du septième mois — le 28 Août — et c'est depuis ce jour que les fidèles honorent Saint-Julien, dont plus de 80 pays de France se sont placés sous sa protection.

**QUATRE G.**  
GRAINES  
ARTICLES DE PECHE



Tél. 805  
**JOIGNY**

8, rue  
G.-Cortel

Assurances  
Retraites  
Crédits

**Marcel RENAUD**

Rue de Brion  
Place Colette

TEL. 121      **89 - JOIGNY**



CAMPING  
SKI - CHASSE  
PLEIN-AIR  
SPORTS

**CABANON**  
J. SACARD

1, Av. Gambetta — JOIGNY  
Tél. 600

**AU LION D'OR**



Propriétaire :  
R. de BEAUCHAMP

**Bar - Hôtel - Restaurant**

Rue Roger Varrey  
JOIGNY. Tél. : 1-74

*Sa cuisine bourgeoise  
Ses spécialités. Sa cave  
Ses prix étudiés*

On prend des pensionnaires

**AMENAGEZ VOTRE AVENIR**

**TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !**

**LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY**

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER  
GRACE A LA GAMME ETENDUE  
DE SES FORMULES DE DEPOTS  
REMUNERES JUSQU'A 8 %

**ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !**

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...

...ELLE EST PRESENTE DANS

100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT

# UN MARINIER VICTIME DU DEVOIR

en 1735

par Denis CORVOL

— En 1733, sous le règne de Louis XV, le marinier du coche par eau d'Auxerre mourut pour avoir voulu défendre la vertu d'une de ses passagères.

— Voilà l'histoire :

*Dans la nuit du 23 au 24 juillet 1733, le coche par eau d'Auxerre est arrêté à Sens. Les voyageurs aisés sont à l'auberge tandis que ceux qui n'ont pas les moyens de coucher dans un lit, dorment tant bien que mal à l'intérieur du bateau. Le marinier du coche somnole sur le pont. Une ou deux bouteilles de bon vin ont dû lui boucher les oreilles car il n'entend pas trois hommes monter subrepticement sur le tillac. Ce sont de galants officiers du roi, passablement éméchés, et qui cherchent une bonne aventure. Ils descendent à l'intérieur du coche. L'un bat le briquet : une jeune fille dort au milieu des bagages. Ils la trouvent à leur goût, la réveillent, lui expliquent qu'ils ont pour elle de tendres sentiments. Hélas ! la pauvrette s'affole, et tout en criant s'enfuit en chemise sur le pont pour se jeter dans les bras du marinier en requérant aide et protection. Le marinier la rassure en bon père de famille. Il demande aux officiers de s'excuser pour leur goujaterie.*

*Ceux-ci, vexés et saouls, injurient copieusement marinier et passagère. Notre capitaine ne supporte pas de se faire traiter d'escargot d'eau. Il leur indique à grands coups de pieds le chemin de la passerelle.*

*L'affaire se gâte. Les officiers tirent l'épée. Un cri, une chute, le marinier, mortellement blessé, tombe à l'eau. La fillette, terrorisée, réveille les passagers. Les criminels s'enfuient pendant*

*qu'on repêche le marinier. On constate qu'il a cessé de vivre. Il est porté vers l'auberge proche. L'aubergiste et son épouse, point téméraires, refusent d'ouvrir. Le corps est laissé sur le seuil. Au matin, la maréchaussée est prévenue. Les officiers ont essayé d'arranger leur cas : ils obtiennent qu'on enterre leur victime séance tenante, affirmant qu'elle s'est malencontreusement noyée.*

*Le pauvre homme est donc enterré, mais tous ses collègues du port de Sens réclament justice. Les « compagnons de rivière », rudes gens, jurent de le venger. Les soldats du régiment de Sens sont pourchassés.*

*Dès que l'un d'eux pénètre dans l'un des « bouchons » et troquets du port, un marinier rentre derrière lui avec comme par hasard, sur l'épaule, sa gaffe ferrée ou picol. Une brève bagarre et le soldat ressort les pieds devant, sans son chapeau, mais avec une bosse. Ensuite, sous prétexte de le ranimer, quelques âmes charitables le précipitent dans l'Yonne. Jamais les soldats de Sens n'ont pris autant de bains, mais ce qui est grave, c'est que, faute de savoir nager, ils se noient.*

*Les autorités s'émeuvent : il faut rendre justice si l'on veut que le régiment de Sens maintienne ses effectifs. L'enquête va bon train. On exhume le cadavre. L'autopsie prouve qu'il ne s'agit pas d'une noyade car les poumons sont percés de coups d'épée. On s'empare des meurtriers, justice est faite.*

— Ce marinier héroïque s'appelait Brigot. La relation de son assassinat a été faite à partir d'un document conservé aux archives d'Auxerre.

# Notre voyage à Semur

Un bon souvenir de plus à inscrire à l'actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : notre excursion du 20 mai à Semur-en-Auxois. Une cinquantaine d'amis Joviniens, auxquels avaient bien voulu se joindre de fidèles abonnés de Migennes et d'Auxerre, remplissaient un car et quelques voitures particulières. Un temps agréable nous a permis d'admirer la campagne fleurie de pommiers et les jardins débordants de lilas.

Notre première halte fut pour l'église de Saint-Thibault (21), cette merveille du gothique champenois, qui traduit de façon si saisissante l'élan mystique de la foi, à cette époque des « saintes chapelles ». La présence de M. l'abbé Merlange et de son fidèle « bedaud » donnait à notre visite une légère teinte de pèlerinage à l'antique protecteur de notre vieux Joigny, dont la légende est si magnifiquement résumée dans le rétable.

Puis ce fut Semur... dont nous ne sommes pas près d'oublier l'altière silhouette, telle qu'elle nous est apparue dans le soleil. Sous la conduite du très érudit Monsieur Fayard, Secrétaire de la Société des Sciences de Semur, un ami de Joigny retrouvé avec un grand plaisir, nous avons parcouru la vieille ville dont le charme est si grand. Tours, remparts, anciennes demeures, rue moyenâgeuses aux détours nonchalants, les richesses de la vieille collégiale, nous retiennent. Après un agréable déjeuner, dans une ambiance d'amitié, ce fut la visite de Bussy-Rabutin, vision de la Renaissance après le Moyen Age, que nous retrouvons d'ailleurs à Noyers.

Un grand merci à tous nos amis qui ont contribué au succès de cette belle journée, à ceux qui y ont pris part, et surtout à ceux qui ont si bien participé à son organisation.

A l'année prochaine !

La Présidente.

## Abonnement pour 1973

Pour vous abonner ou vous réabonner (Nos 9 à 12) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **10 francs**  
(pour 4 numéros).

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

*Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : 5 francs par an.*

M<sup>re</sup> PAQUEROT

# Art et Artisanat

AV. RHIN ET DANUBE **JOIGNY** TEL. 679 RC. 69 A 26

RUE D'EGLÉNY **AUXERRE** TEL. 52.07.08

**CHAUSSURES DELAVOIX**  
3, Avenue GAMBETTA



**JOIGNY**

Tél. 2-99

**USINE JACQUES CŒUR**



Toute l'alimentation  
du bétail

**CÉZY - 89**

Tél. : 1 et 40

**CENTRAL GARAGE**

Ets GRILLOT et Fils  
VENTES et ATELIERS  
Avenue Jean-Hémery  
89 - JOIGNY  
Tél. 61 et 742

Mécanique, Tôlerie, Peinture  
STATION SERVICE  
Concessionnaire **PEUGEOT**

COUPELLERIE - REPASSAGE

**J. BOUGRIOT**  
ARTISAN - COUPELLIER  
24, rue Gabriel-Cortel  
JOIGNY - 89



**Encore du nouveau!**



**TV  
Couleur**

**PHILIPS**

**K 049**

Ligne magique :  
réglage ultra-simple.  
Clavier 6 chaînes.  
Image géante 63 cm.  
2 haut-parleurs.  
Ebénisterie luxe.

92.397

EN VENTE

HENRI

**FRY**

15, rue  
Gabriel-  
Cortel

**JOIGNY**

Tél. : 160



*Joigny a sa médaille (déc. 1972) dont l'envers illustre la Maison de bois victime du bombardement du 15 juin 1940*

## **Sommaire du n° 10**

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>Page 3</b> Querelle de cloches et de clocher à Villevallier, par C. PIERSON.</p> <p>— 8 Sauvetage d'une sépulture néolithique à Champlay, par A. MERLANGE.</p> <p>— 13 Dominique Grenet, maire de Joigny en 1848, par M. VANNERROY.</p> | <p><b>Page 20</b> A propos d'un contrôle de vétérans (1793), par Cl. HOHL.</p> <p>— 25 La légende de saint Julien, par M. PAPELARD.</p> <p>— 29 Un marinier victime du devoir en 1793, par D. CORVOL.</p> |
|---|---|